

# Schéma départemental des services aux familles du Var

2020-2023



Un projet départemental adapté  
aux familles et aux territoires

---

## Entre :

- L'Etat, représenté par le Préfet, Monsieur Richard, dûment autorisé à signer le présent schéma, ci-après dénommé « l'Etat » et :
- L'Association des Maires du Var, représentée par le Président de son Conseil d'Administration, Monsieur Falco, dûment autorisé à signer le présent schéma, ci-après dénommée « l'Association des Maires du Var » et :
- L'Education nationale, représentée par le Directeur Académique des services de l'Education nationale du Var, Monsieur Millangue, dûment autorisé à signer le présent schéma, ci-après dénommée « l'Education nationale » et :
- Le Conseil Départemental du Var, représenté par son Président, Monsieur Giraud, dûment autorisé à signer le présent schéma, ci-après dénommé « le Département » et :
- La Maison Départementale des Personnes Handicapées, représentée par sa Directrice, Madame Barret, dûment autorisée à signer le présent schéma, ci-après dénommée la « MDPH » et :
- La Caisse d'Allocations Familiales du Var, représentée par le Président de son Conseil d'Administration, Monsieur Polidori, et son Directeur, Monsieur Orlandini, dûment autorisés à signer le présent schéma, ci-après dénommée « la Caf » et :
- La Caisse de Mutualité sociale agricole Provence Azur, représentée par son Directeur Général, Monsieur Hutin, dûment autorisé à signer le présent schéma, ci-après dénommée « la MSA » et :
- L'Union Départementale des Associations Familiales du Var, représentée par le Président de son Conseil d'Administration, Monsieur Lefebvre, dûment autorisé à signer le présent schéma, ci-après dénommée « l'UDAF » et :
- Le Tribunal Judiciaire de Toulon, représenté par la Directrice, Madame Mottes, et le Tribunal Judiciaire de Draguignan, représenté par Madame Fevre, dûment autorisées à signer le présent schéma, ci-après dénommé « la Justice » et :
- La Direction Territoriale de Pôle Emploi du Var, représentée par le Directeur, Monsieur Zampolini, dûment autorisé à signer le présent schéma, ci-après dénommé « Pôle Emploi » et :
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Var, représentée par le Président de son Conseil d'Administration, Monsieur Unia, et la Directrice, Madame Saulais, dûment autorisés à signer le présent schéma, ci-après dénommée « la CPAM du Var » et :
- La Direction Régionale des Affaires Culturelles, représentée par sa Directrice Adjointe, Madame Roques, dûment autorisée à signer le présent schéma, ci-après dénommé « la DRAC » et :
- L'Agence Régionale de Santé, représentée par le Directeur général adjoint, Délégué Départemental du Var, Monsieur Debeaumont, dûment autorisé à signer le présent schéma, ci-après dénommé « l'ARS » et :
- La Protection Judiciaire de la Jeunesse, représentée par la Directrice Départementale, Madame Lanata, dûment autorisée à signer le présent schéma, ci-après dénommée « la PJJ ».

---

# **Sommaire**

<b>Préambule .....</b>	<b>5</b>
<b>1. Contexte national et départemental .....</b>	<b>5</b>
<b>2. Méthodologie d'élaboration du présent Schéma .....</b>	<b>9</b>
<b>3. Gouvernance du Schéma .....</b>	<b>12</b>
<b>Le SDSF 2020-2023 : les orientations stratégiques .....</b>	<b>13</b>
<b>Axe n°1 : Agir en faveur d'un « parcours de vie » des familles varoises.....</b>	<b>15</b>
<b>1. Le parcours du parent : de « devenir parent » au maintien/retour à l'activité professionnelle .....</b>	<b>16</b>
<b>2. Le parcours de l'enfant : de la naissance à l'âge adulte.....</b>	<b>17</b>
<b>3. Le parcours de la famille : de la prévention à l'accompagnement de toutes les familles sur la parentalité.....</b>	<b>19</b>
<b>Axe n°2 : Améliorer le maillage territorial et l'accessibilité des services aux familles .....</b>	<b>22</b>
<b>1. Développer l'information aux familles .....</b>	<b>23</b>
<b>2. Développer, coordonner et adapter les offres de services sur les territoires et leur accessibilité .....</b>	<b>23</b>
<b>3. Structurer et renforcer la politique coordonnée inter-partenaires .....</b>	<b>24</b>
<b>Axe n°3 : S'appuyer sur les compétences et valoriser les capacités d'agir de chacun dans son environnement familial et social .....</b>	<b>26</b>
<b>1. Poursuivre le changement de regard sur les familles actrices des services aux familles .....</b>	<b>27</b>
<b>2. S'appuyer sur les compétences des personnes bénéficiaires au sein de l'animation et de l'évaluation du SDSF .....</b>	<b>27</b>
<b>Annexes (Fiches actions et Eléments de diagnostic départemental).....</b>	<b>28</b>

---

## Préambule

Fort d'un premier Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) 2015-2019, les partenaires institutionnels du Var se sont réunis autour de son évaluation et de la perspective de son renouvellement dès le second semestre 2019. Dans un contexte de renouveau du partenariat entre les différentes institutions signataires, le renouvellement du SDSF a représenté une aubaine de matérialisation des nouveaux modes de collaboration et aussi, d'adaptation des politiques publiques au contexte varois et aux réalités vécues des familles sur les territoires.

Ce présent Schéma a vocation à mettre en lumière et matérialiser les axes de coopération et de co-construction des politiques publiques validés au sein de l'instance propre au SDSF, et non de couvrir l'intégralité des missions et champs d'intervention et de collaboration entre les acteurs signataires. **Ce Schéma est ainsi le reflet de coopérations hors champ d'intervention de droit commun.** En effet, chacun des acteurs signataires dispose déjà de son propre cadre de référence, son propre schéma, sa propre Convention d'Objectifs et de Gestion. L'idée est donc d'aller au-delà de ces différents cadres de référence pour identifier et inscrire les actions particulières et propres au territoire du Var sur les champs des services aux familles.

A cette première ambition, une seconde a été poursuivie tout au long de la démarche : **penser un cadre de référence départemental au plus près des parcours vécus par les familles, les enfants et les jeunes au quotidien.** Dès lors, les orientations du Schéma 2020-2023 ont été construites en associant bon nombre d'acteurs de terrain, dont une vingtaine d'associations à vocation départementale et territoriale, pour identifier les enjeux propres à notre territoire et la manière dont les acteurs institutionnels et associatifs pouvaient y répondre. Ainsi, des enjeux tels que l'inclusion de toutes les familles, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes parents, une approche attentionnée des publics, la coordination de l'ensemble des interventions départementales ont été posés.

S'appuyant sur un cadre national et un premier SDSF signé en 2016, le présent Schéma s'inscrit dans sa continuité. Il s'en affranchit néanmoins, en passant **d'une approche thématique à une approche par parcours de vie.**

### 1. Contexte national et départemental

#### **Un cadre national de référence**

Le 17 juillet 2013, le Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique a arrêté les grands axes de la réforme de la gouvernance de la petite enfance et de la parentalité. A la juxtaposition de deux instances distinctes, a été substituée la mise en place de Schémas Départementaux des Services aux Familles (SDSF) visant à unifier les orientations et actions très souvent mises en œuvre par les mêmes acteurs. Trois objectifs principaux sont alors posés :

1. Lutter contre les inégalités d'accès aux modes d'accueil entre les familles (notamment pour les enfants porteurs de handicap et les familles pauvres) et les importantes disparités infra-départementales ;
2. Développer les dispositifs de soutien à la parentalité et lutter contre les inégalités d'accès territoriales et sociales à ces services ;

- 
3. Réformer la gouvernance de la petite enfance et de la parentalité afin d'assurer une meilleure coordination entre les collectivités locales et les institutions concernées.

Dans le département du Var, le premier SDSF a été signé pour la période 2015-2019. Fort du partenariat existant sur le domaine des politiques jeunesse, le socle national des SDSF sur les politiques petite enfance et de parentalité a été enrichi d'un axe thématique jeunesse.

## **Evaluation nationale des SDSF et bilan du premier SDSF du Var (2015-2019)**

Fruit d'un travail inter-institutionnel, ce Schéma a permis de renforcer les coopérations étroites entre l'ensemble des acteurs institutionnels et de s'accorder sur un diagnostic départemental mettant en lumière des carences en matière de maillage territorial et de coordination entre les différents services et actions mis en œuvre sur le département. Trois grands axes avaient été bâtis autour de la petite enfance, la parentalité et la jeunesse avec pour ambitions principales :

- L'équilibre territorial des offres et services aux familles ;
- L'information des familles sur les différentes offres existantes ;
- L'adaptation de ces offres aux familles, en particulier sur des situations de vulnérabilités ;
- La coordination inter-institutionnelle sur ces champs d'intervention publique.

Depuis la signature de ce premier Schéma, une évaluation nationale des différents SDSF existants a été réalisée. La gouvernance nationale devrait aussi être amenée à évoluer. Dans l'attente du décret instituant la rénovation du pilotage des SDSF, les acteurs signataires du département du Var ont souhaité renouveler ce Schéma en capitalisant sur les modes de collaboration existants et en ouvrant plus encore, aussi bien dans son écriture que dans ses membres signataires, la participation des acteurs varois à sa constitution, son suivi et sa future évaluation.

Un bilan du SDSF a été réalisé thématique par thématique, au sein de comités opérationnels, et par un questionnaire adressé par mail aux membres du COPIL. Ce bilan s'est appuyé sur une évaluation nationale réalisée par la Caisse Nationale des Allocations Familiales ([consultable ici](#)).

De façon générale, le SDSF a été perçu comme un « espace commun » qui a permis le passage de dynamiques de réseau (interpersonnelles) à une logique partenariale (inter-institutions). Cependant, l'articulation, la coordination ainsi que la territorialisation des SDSF ont été mises en œuvre de manière inégale d'un département à l'autre.

Les comités opérationnels se sont tenus en octobre pour la jeunesse et en décembre pour la parentalité et la petite enfance. Ceux-ci ont été réalisés en associant les acteurs institutionnels mais aussi avec des acteurs associatifs dotés d'une spécialisation/qualification dans le domaine associé.

Plusieurs points d'ajustement ou de renforcement nécessaires ont été identifiés :

- L'inter-connaissance renforcée, outillé par un diagnostic, mais un bilan mitigé sur l'opérationnalité du schéma : entre déclinaison de missions nationales et manque d'adaptation aux territoires ;
- Le défaut de communication du Schéma aux acteurs de terrain et auprès des familles ;
- Une ouverture nécessaire à d'autres signataires et/ou acteurs lors de l'élaboration du schéma ainsi que dans son suivi et évaluation afin d'en améliorer le caractère opérationnel et territorialisé ;
- Le besoin d'amplification de la coordination inter-acteurs sur l'ensemble des thématiques visées (coordination sur le lancement et contenu des Appels à projets, coordination entre actions portées par



les milieux de la prévention, de la protection judiciaire, du soutien à la parentalité, actions en soutien à l'autonomisation des jeunes sur l'ensemble des territoires, notamment ruraux...) à la fois pour cibler les territoires carencés et les publics les plus vulnérables et pour renforcer l'efficacité des politiques publiques.

- La nécessaire création et inclusion d'une politique de l'animation de la vie sociale dans le futur SDSF ;
- L'intérêt d'un outil d'animation et de communication partagé entre les différents partenaires institutionnels, mais aussi les acteurs associatifs.

## Qui sont les familles dans le Var ?

Le Var est le 22<sup>ème</sup> département le plus peuplé de France métropolitaine, avec 1,058 million d'habitants. Il est le troisième département le plus peuplé de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Entre 2012 et 2017, le département a connu une progression annuelle moyenne de sa population de +0,72% par an, due pour entière partie au solde migratoire positif.

67% de Varois résident dans les 5 ECPI situés sur le littoral. Toulon Provence Méditerranée regroupe notamment plus de 40% des habitants du département, avec 435 000 résidents.

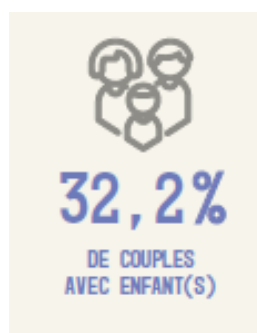


A regarder de plus près les familles, il faut noter les caractéristiques suivantes à partir des données CAF de 2019.

En 2019, 487 139 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 50% de la population varoise et 197 273 enfants. La part des habitants couverts varie entre EPCI entre le tiers et plus de la moitié.

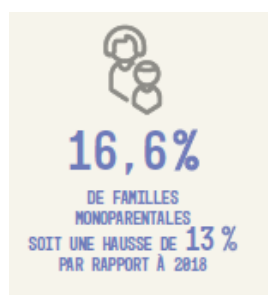
Avec l'élargissement des critères relatifs à l'attribution de la prime d'activité, la Caf du Var a enregistré une hausse de 8,4% du nombre d'allocataires depuis 2018.

En moyenne, ces allocataires perçoivent 455€ de montant moyen de prestations légales par foyer, soit une hausse de 1,56% par rapport à 2018.



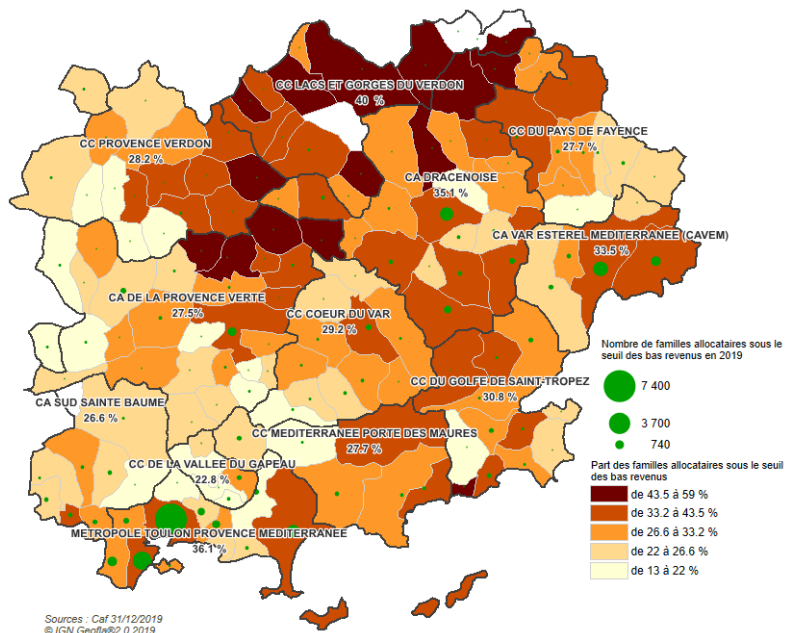
En 2019, ce sont 104 000 familles allocataires avec enfants comptabilisés, soit 49,4% des foyers allocataires.

Suivant la courbe de la natalité varoise, le nombre d'enfants de moins de 3 ans couverts par la Caf du Var est en diminution par rapport à 2017. Seuls trois territoires connaissent une croissance positive : La Provence Verte, la Vallée du Gapeau et Méditerranée Porte des Maures.

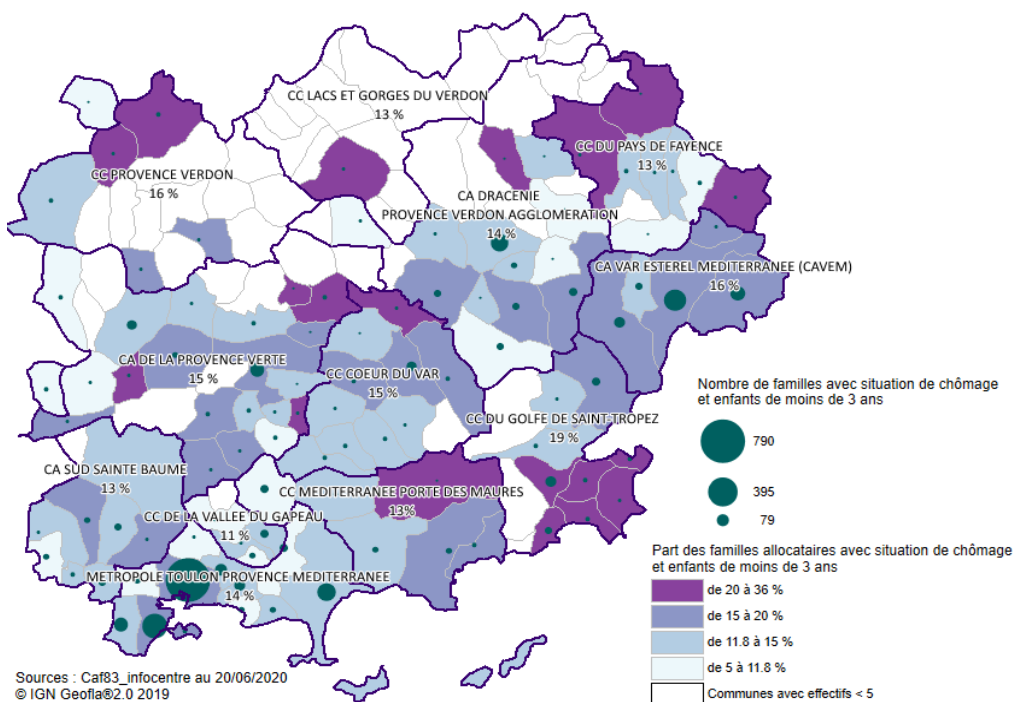


Le département se caractérise par une forte proportion de familles monoparentales (16,6%), concentrée sur les aires urbaines du département.

Un tiers des familles allocataires se situe sous le seuil des bas revenus en 2019 (Seuil des bas revenus 2019 : revenu par unité de consommation inférieur à 1 096€).



A noter également la part des familles allocataires connaissant au moins une situation de chômage avec un ou plusieurs enfant(s) de moins de 3 ans, critère déterminant dans les orientations qui seront décidées dans le SDSF.



---

## 2. Méthodologie d'élaboration du présent Schéma

### Objectifs et engagements

Lors du Comité de pilotage en date du 24 janvier 2020, suite à la présentation des différents bilans propres à chaque axe thématique, il a été décidé pour viser l'opérationnalité du schéma de réfléchir non pas à l'intégralité des interventions de chacune des institutions sur les thématiques traditionnelles des SDSF mais d'identifier les services ciblés à développer, adaptés aux besoins des familles, aussi bien en termes de prévention, de soutien aux fonctions parentales que d'accompagnement à l'autonomisation et l'insertion des jeunes. Deux approches ont été validées par les membres du COPIL :

- **Une « approche parcours »** : les sessions de travail ont donc porté sur des parcours en visant à la fois l'universalité de ceux-ci, ce qui les rapproche, mais aussi la réponse aux besoins de familles avec des facteurs de vulnérabilité ou du moins des parcours non linéaires en raison d'un événement de vie spécifique (familles monoparentales, parents en parcours d'insertion professionnelle, parents dit « empêchés » dans l'exercice de leur parentalité, parents/enfants porteurs de handicap, etc.).
- **Une « approche territoriale »** : au-delà des groupes de travail initiés sur le 1<sup>er</sup> semestre 2020, le SDSF vise à être le plus possible décliné au niveau des territoires, mais surtout adapté aux besoins des familles analysés dans le cadre de diagnostics territoriaux. Des plans d'actions seront alors co-construits, notamment dans le cadre de Conventions Territoriales Globales (CTG) qui réunissent au-delà des collectivités territoriales et de la Caf du Var, plusieurs des institutions signataires du SDSF, mais aussi de Chartes de Solidarité des Familles mises en œuvre par la MSA Provence Azur.

### Modalités de construction des axes et fiches-actions du Schéma 2020-2023

Afin de pouvoir répondre à ces ambitions, l'ensemble des acteurs institutionnels se sont accordés sur une démarche participative pour construire les axes du futurs Schéma, associant l'ensemble des institutions publiques, mais aussi des acteurs associatifs, départementaux et territoriaux couvrant l'ensemble des thématiques et publics visés par le portage opérationnel des futurs axes et actions du SDSF.

Cette méthode participative, qui a permis l'émergence des axes du SDSF, n'est qu'un commencement : **la participation et l'implication de ces acteurs se poursuivront dans le suivi et l'évaluation du SDSF 2020-2023.**

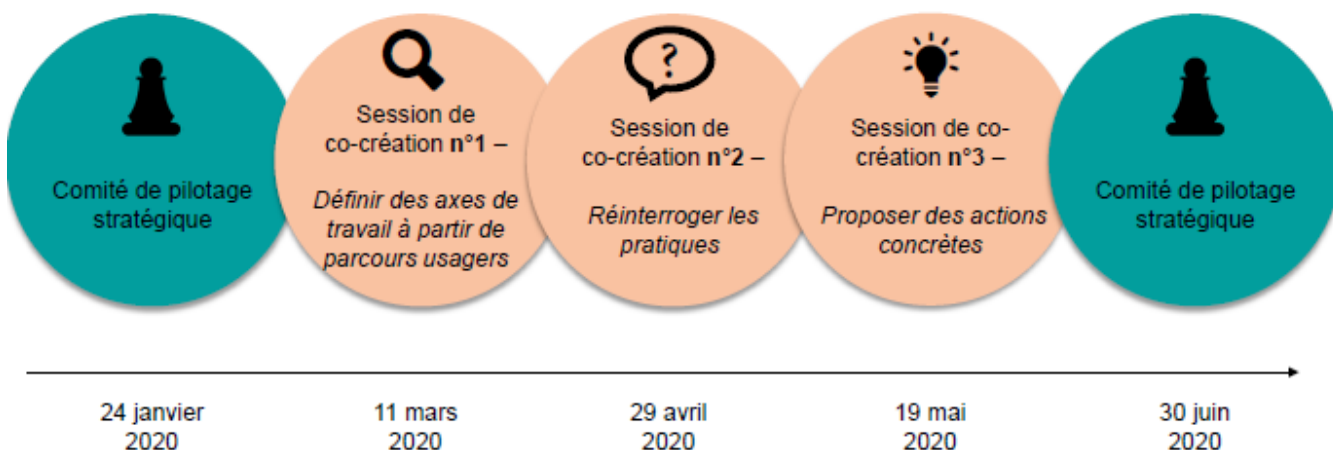
#### A- Co-construction du SDSF

Trois sessions de co-création ont été co-animées par la Caf du Var et Insolab entre mars et mai 2020, réunissant une cinquantaine de participants. Après des séances de préparation pour cadrer les échanges et les outils utiles à la co-création, à travers plusieurs ateliers, chacun des participants a pu prendre part, témoigner et donner ses idées pour la structure du futur SDSF. Ont été associés à l'ensemble de la démarche les acteurs suivants : Fédération des Centres sociaux Côte d'Azur, Centre Régional Information Jeunesse, Association des Collectifs Parents Enfants Professionnels du Var, Maison des Adolescents, Espace de vie sociale Bilbok, Comité Départemental d'Éducation pour la Santé du Var, Ecole des Parents et des Educateurs du Var, Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Familles du Var, Centre social et culturel de St Raphaël, Comité



Départemental Olympique Sportif, Association AXIS, Unis cité, Association Vivre en Famille, Centres sociaux et culturels de Toulon, Maison d'Accueil Multi-service Intergénérationnelle, Francas, Fédération des Œuvres Laïques, UFOLEP, UGECAM, Association Familiale Laïque, Cedis, Union Diaconale du Var.

La richesse de leurs échanges et leur implication en contexte de crise sanitaire sont à valoriser dans le cadre de la démarche de construction du SDSF. Comme convenu, ces acteurs seront associés tout au long du suivi et de l'évaluation du schéma.



- *Premier atelier : « Des thématiques vers des enjeux : définition des défis prioritaires »*

Au sein du premier atelier, les participants ont pu visualiser et identifier les parcours de différents profils de familles (une famille monoparentale, représentée par le père, travailleur indépendant, isolée en milieu rural avec deux jeunes enfants en bas âge ; une famille bi-active dont l'un des deux enfants présente un handicap lourd ; une jeune mère en CHRS ; une adolescente cherchant sa voie en milieu rural). A partir de ces persona, des défis ont été mis en lumière pour chacune de ces familles. De ces défis, ont été retenus deux termes essentiels qui ont ensuite irrigué toute la construction du Schéma : les notions de **parcours** et de **coordination**.



- *Second atelier : « Services aux familles : nouvelles méthodes, nouvelles formes, nouveaux temps ? »*

Au-delà des enjeux prioritaires à relever collectivement, la question des formats d'intervention devait être interrogées. Impulsé pendant la période de confinement dû à la crise sanitaire du Covid-19, cette session a été très riche en propositions d'évolution des pratiques et surtout, modalités d'intervention auprès des familles. Un troisième défi est alors apparu clairement : reconnaître **le rôle et l'expertise des familles** elles-mêmes dans les services portés ou à porter sur les territoires.

- Troisième atelier : « Quelles actions pour concrétiser nos ambitions ? »

Le dernier atelier a été consacré à la formalisation d'actions concrètes à mener autour des axes de travail validés suite aux premières sessions de travail.

Ces trois ateliers ont été marqués par une importante mobilisation, une satisfaction d'avoir été associés à la démarche et le souhait général de concrétiser ce travail, notamment par l'association in fine des familles dans la proposition d'ajustements et l'évaluation des actions retenues.



## B- Suivi et évaluation du SDSF

Fort de cette dynamique participative, il a été décidé d'associer les publics concernés en les mobilisant lors du suivi et de l'évaluation du futur Schéma.

Cela permettra également de répondre à trois axes de progrès majeurs identifiés lors du bilan du précédent schéma :

- Permettre une plus grande visibilité et connaissance du SDSF par les familles elles-mêmes ;
- Adopter une approche plus souple du schéma et donc adapter les actions au regard des besoins et évolutions souhaitées par leurs usagers et non-usagers ;
- Renforcer la territorialisation des actions inscrites au Schéma.

Concrètement, des actions de communication seront mises en œuvre à destination du grand public, une instance de participation d'un panel de familles pour suivre et évaluer le SDSF sera adossée à la gouvernance générale du Schéma.

Au-delà de cette association des familles, les institutions signataires ont souhaité également travailler à l'élaboration d'un espace ressources collaboratif numérique afin de pouvoir faire vivre leur collaboration, afficher au grand public leurs propres actions et interventions directes auprès des familles et promouvoir celles qu'ils soutiennent portées par les acteurs associatifs, privés et publics sur le département.

### 3. Gouvernance du Schéma

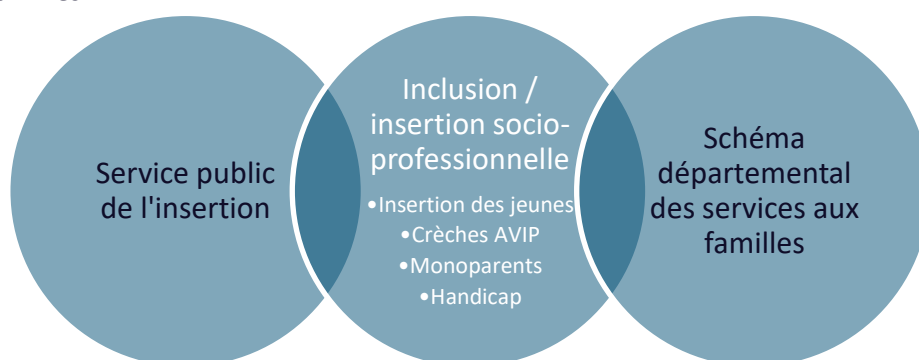
Dans l'attente de la publication des ordonnances de la Loi ESSOC qui devaient préciser les modalités de gouvernance des Schémas Départementaux des Services aux Familles, la gouvernance ci-dessous a été validée en COPIL du 24 janvier dernier.

Sous la présidence du Préfet, il sera mis en place :

- Un Comité de pilotage des Directeurs(rices) des différentes institutions deux fois par an :
  - Fin du 1<sup>er</sup> semestre pour un suivi intermédiaire des projets
  - Dernier trimestre pour une définition des orientations annuelles et des programmations notamment sur des appels à projet communs.
- Un Comité opérationnel de suivi des enjeux définis.
- Des groupes de travail pour formaliser les fiches actions et réaliser leur évaluation avec la participation des acteurs associatifs.
- Une instance dédiée à la participation des familles dans le cadre du suivi et de l'évaluation du SDSF et ce, dès 2021.

L'objectif de cette gouvernance resserrée est de pouvoir ajuster au plus près des besoins et des remontées des acteurs et des familles les actions proposées dans le SDSF ainsi que de maintenir une dynamique tout au long de la période associée.

Enfin, les enjeux posés et travaillés au sein du SDSF ont été conçus en interaction avec ceux intégrés à la Stratégie régionale de lutte contre la pauvreté, du Schéma Départemental Enfance-Familles ou encore du futur Service Public de l'Insertion (SPI). Penser une imbrication resserrée de ces schémas a pour finalité d'améliorer leur efficacité au service d'une action coordonnée des différents pilotes du SDSF, **au service de l'inclusion et de l'insertion des familles.**



Avec l'appui d'Insolab pour construire une méthodologie d'association des usagers. →

---

## Le SDSF 2020-2023 : les orientations stratégiques

Comme énoncé précédemment, l'ambition au-delà d'un SDSF « classique » est de relier fortement services aux familles et lutte contre la pauvreté, et **investir la question du non-recours des familles aux services**, petite enfance, parentalité notamment mais aussi l'accès aux droits via les démarches recherchant l'inclusion numérique et la participation active des habitants, des familles à leur environnement et cadre de vie.

Il s'agit de **travailler à l'insertion professionnelle** via la conciliation vie familiale/vie professionnelle ainsi que de contribuer à l'égalité réelle dès le plus jeune âge.

La dimension enfance/jeunesse est par ailleurs apparue comme une thématique essentielle pour l'ensemble des institutions signataires du Schéma.

Enfin, les structures de l'animation de la vie sociale représentent un atout considérable en matière de relais d'offres de service au public, d'animateur de leur territoire et de soutien auprès de toutes les familles. A ce titre, et pour consolider leur implantation et professionnalisation, il a été validé lors du COFIL Animation de la Vie Sociale de janvier 2019 de travailler à des orientations spécifiques et de les inclure dans le SDSF 2020-2023. En lieu et place d'un axe spécifique, l'animation de la vie sociale irrigue nombre de défis, de l'enfance à la jeunesse, de la participation des habitants aux démarches d'inclusion numérique par exemple.

Les principes fédérateurs du Schéma sont de ce fait :

- D'avoir un Schéma en cohérence et articulé au Service Public de l'Insertion, à la Stratégie de lutte contre la pauvreté, ainsi que l'ensemble des Schémas des différentes institutions signataires, notamment le Schéma Enfance/Famille du Conseil Départemental, en particulier sur le versant de soutien aux fonctions parentales ;
- De mettre le partage d'information, la coordination des politiques publiques et la co-construction au cœur de toute nouvelle action et au fondement des interactions à construire entre les différents enjeux inscrits au Schéma ;
- D'agir prioritairement en direction d'un meilleur maillage territorial, d'une plus grande accessibilité de l'ensemble des services aux familles et d'en renforcer la lisibilité et la connaissance pour les partenaires comme pour les familles.

Le SDSF 2020-2023 valorise, avant tout, les collaborations et actions entre les différents acteurs du territoire et leur approfondissement, et n'est pas un assemblage des différents champs d'interventions et d'actions relevant du droit commun de l'ensemble des signataires.

Il consiste en un lieu d'orientations et de programmations conjointes structurant les interventions institutionnelles au niveau départemental. L'approche doit être départementale, mais une territorialisation des actions au regard des diagnostics locaux est également recherchée.

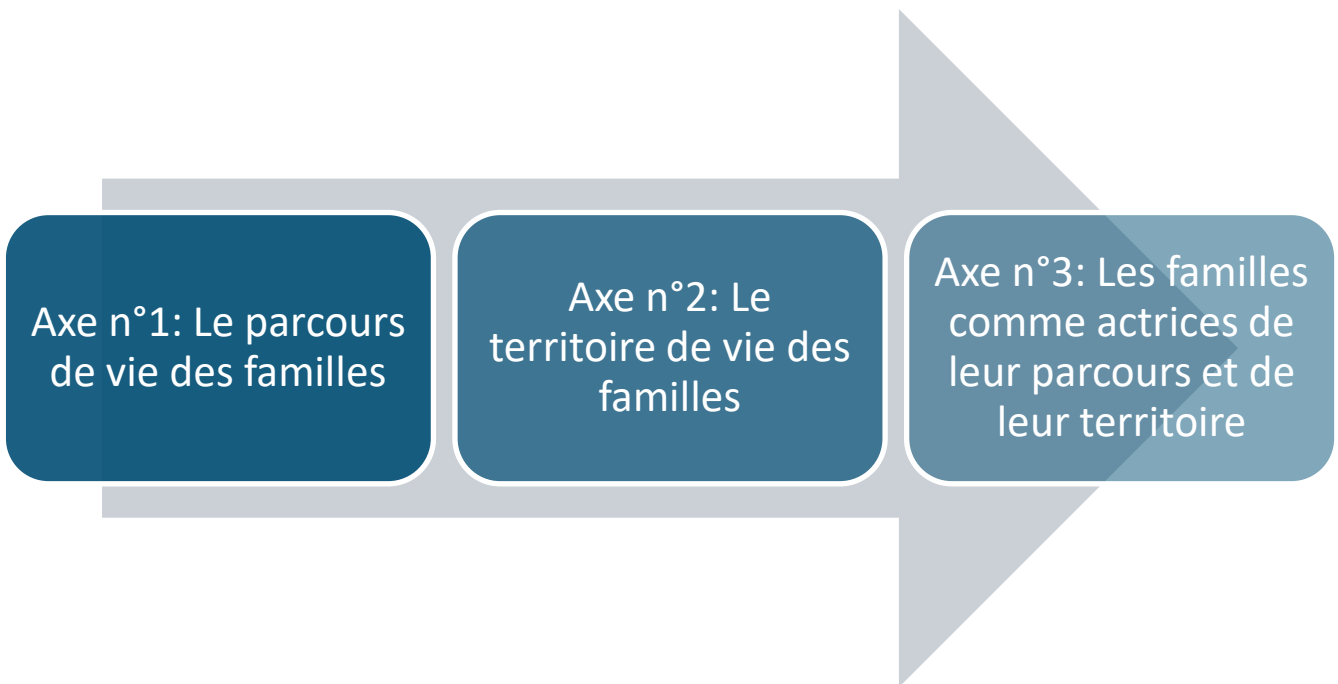
***Le Schéma a ainsi été construit en prenant pour parti de penser le parcours de vie des personnes et des familles au sein du département du Var.***

---

*D'être enfant à devenir un jeune adulte, d'accéder à des loisirs à devenir jeune parent, ou de faire famille, unie, séparée ou recomposée, tous ces parcours ont été étudiés en séances de travail et ont permis de confirmer la nécessité d'une coordination (Axe n°1).*

*Ce d'autant plus, que tout parcours doit être pensé dans un environnement de vie, dans un territoire, pourvu ou dépourvu d'offres de services et/ou d'opportunités de loisirs et d'activités émancipatrices (Axe n°2).*

*Enfin, tout individu peut également agir sur son cadre de vie, son environnement et les services de son territoire. En cela, le schéma doit aussi accompagner, valoriser et renforcer la mobilisation de l'ensemble des acteurs, institutionnels, associatifs et les habitants, sur leur territoire (Axe n°3).*



## Axe n°1 : Agir en faveur d'un « parcours de vie » des familles varoises





---

La définition d'un premier enjeu autour de la dimension de continuité, de linéarité recherchée par les familles dans leurs démarches et leur accompagnement par les différentes institutions ou services a émergé très rapidement des travaux des différents partenaires. L'accompagnement des familles de manière coordonnée et adaptée a donc été très largement plébiscité par une mise en situation autour de « persona », de figures de la famille contemporaine.

Afin de pouvoir couvrir l'ensemble des thématiques et politiques ciblées au sein de ce premier axe, il a été pensé le parcours des enfants, des parents et des familles dans le Var afin de coordonner les différentes politiques publiques qui promeuvent le développement de services aux familles, via des solutions de garde du petit enfant, des modes d'accueil adaptés aux horaires et contraintes des familles notamment celles en démarche d'insertion professionnelle, des accueils favorisant l'épanouissement et la continuité entre éducatif et récréatif, des structures accompagnant les projets portés par les jeunes, etc.

## 1. Le parcours du parent : de « devenir parent » au maintien/retour à l'activité professionnelle

L'une des étapes clefs de la vie des familles se polarise au moment de la confirmation de la grossesse puis de la naissance de l'enfant. A ce moment-clef de l'arrivée de l'enfant au besoin de mode de garde, des coordinations ainsi que des passerelles entre accès aux droits, modes de garde, prévention précoce et soutien à la parentalité restent à construire et/ou à renforcer. Si le développement de nouvelles places d'accueil est une ambition conjointe, le maintien des places existantes et l'équilibre de l'offre en accueil collectif et accueil individuel deviennent des objectifs principaux sur ce département marqué par des disparités territoriales et un attrait des familles plus important pour l'accueil collectif qu'individuel.

Dès lors, deux objectifs sont poursuivis au sein de cet axe :

- Permettre un accès à un mode d'accueil pour le jeune enfant par une régulation et une coordination en matière de petite enfance
- Accompagner les situations spécifiques nécessitant une adaptation des modèles existants.

Ainsi, les acteurs que sont l'Etat, Pôle Emploi, la Caf et le Conseil Départemental via la Protection Maternelle Infantile agissent ensemble en faveur d'une adaptation de l'offre aux réalités familiales vécues sur les territoires.

### **1.1. Permettre un accès à un mode d'accueil pour le jeune enfant par une régulation et une coordination en matière de petite enfance :**

#### Fiche-Action n°1 : « Accompagner de manière commune les projets de structures petite enfance sur les territoires et garantir un équilibre entre offre individuelle et offre collective »

La coordination inter-institutionnelle entre le Conseil Départemental et la Caf du Var autour des enjeux de régulation de l'offre petite enfance reste à renforcer, notamment sur l'accompagnement des porteurs, la connaissance des projets sur les territoires, le soutien auprès des structures en difficulté afin d'éviter les destructions de places et l'appui auprès des assistantes maternelles et leurs maisons et relais.

#### Fiche-action n°2 : « Mettre en place une action partenariale renforcée envers le soutien et l'accompagnement de l'offre individuelle d'accueil petite enfance sur les territoires »

Les services de la PMI, qui agréent les assistantes maternelles et assurent leur formation, et la Caf du Var souhaitent promouvoir ce mode d'accueil auprès des familles, contribuer à leur structuration et professionnalisation, et accompagner leur adaptation aux besoins des familles (actions de communication, rôle

---

et interaction entre les Relais Assistantes Maternelles, les guichets uniques petite enfance et les Unités de Promotion de la Santé du Var, connaissance et accompagnement des Maisons d'assistantes maternelles...).

## **1.2. Accompagner les situations spécifiques nécessitant une adaptation des modèles d'accueil existants**

Fiche-action n°3 : « Permettre un accès/retour à l'emploi et/ou formation pour les jeunes parents par le développement des crèches à vocation d'insertion professionnelle »

Le département du Var se caractérise par une forte mobilisation partenariale autour du développement des Crèches à vocation d'insertion professionnelle depuis 2018. En 2019, cette coordination a été renforcée par le lancement d'un Appel à projets par la Caf du Var porté avec le soutien de l'AMF, de Pôle Emploi et du Conseil Départemental. 20 crèches AVIP ont été labélisées pour l'année 2020. Pour 2020-2023, le projet est de structurer un réseau départemental AVIP porté par les Coordinateurs AVIP des structures et de le territorialiser, avec en appui la Caf, Pôle Emploi et le Conseil Départemental. Un objectif en termes de nombre de places AVIP, dont nouvelles places d'accueil, est fixé.

Fiche-action n°4 : « Initier une réflexion départementale sur un élargissement du dispositif AVIP pour des enfants de plus de 3 ans » (fiche-action à construire)

Le besoin d'un mode de garde souple et rapide est aussi prégnant pour les familles en parcours d'insertion avec enfant(s) de plus de 3 ans. Après la structuration des crèches AVIP et leur développement en termes de maillage territorial, la question de la réponse aux besoins du public reste prégnante pour cette tranche d'âge.

Fiche-action n°5 : « Expérimenter la mise en place de crèches à vocation d'insertion sociale » (fiche action à construire)

Au-delà de l'insertion professionnelle, la mise en place de crèches à vocation d'insertion sociale est un besoin aujourd'hui non couvert dans le Var. Or, ce public connaît également des besoins spécifiques nécessitant une offre adaptée.

Fiche-action n°6 : « Définir partenarialement les besoins en termes d'accueil en horaires atypiques, d'accueil saisonnier sur le département afin d'accompagner d'éventuels établissements et/ou assistantes maternelles »

Dans le cadre des Conventions Territoriales Globales notamment, des diagnostics territoriaux sur les besoins en mode de garde en horaires atypiques et/ou saisonniers seront établis afin de pouvoir, le cas échéant, accompagner techniquement et financièrement les établissements concernés et/ou développer une offre d'accueil individuelle adaptée.

## **2. Le parcours de l'enfant : de la naissance à l'âge adulte**

De nombreuses actions de coopération inter-institutions ont été mises en place dans le cadre du précédent Schéma. Si le socle a été posé, restent des besoins en termes de visibilité, de coordination des actions et de promotion des initiatives locales afin que toutes les familles puissent se saisir des opportunités proposées par les collectivités territoriales, les associations, les institutions et les équipements culturels locaux.

### **2.1. Favoriser la continuité éducative des différents temps de l'enfant (école/famille/loisirs)**

Fiche action n°7 : « Poursuivre le travail partenarial autour des Projets Educatifs de territoire (PEDT) pour construire des passerelles entre les temps de l'enfant »

L'objectif conjoint porté par le Groupe d'Appui Départemental, incarné par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, l'Education nationale et la Caf du Var, est de développer quantitativement et qualitativement les contractualisations au titre des Projets Educatifs de Territoire et des Plans mercredi des collectivités

---

territoriales varoises, ainsi que de redéfinir un cadre d'accompagnement de proximité des collectivités afin d'améliorer la qualité et le pilotage des projets.

Fiche action n°8 : « Favoriser les échanges entre les professionnels de l'enfance/jeunesse »

Des réunions de réseau, de rencontres entre acteurs de milieu différents ont été sollicitées ; parfois mises en œuvre depuis 2016 mais à consolider pour la plupart.

## **2.2. Accompagner la qualité des offres proposées aux enfants/jeunes sur les territoires**

Fiche action n°9 : « Développer des services et offres auprès des jeunes sur les territoires carencés, QPV ou ruraux »

Au regard des diagnostics départementaux et territoriaux, la couverture en matière de services et d'offres auprès de enfants et des jeunes reste très inégale sur le département ; certaines collectivités faisant preuve d'un fort volontarisme et d'autres territoires restent dépourvus d'acteurs de proximité permettant ce développement. Déjà inscrit au précédent SDSF, cette action reste prioritaire.

Fiche action n°10 : « Agir en faveur de l'inclusion au sein de l'ensemble des accueils des enfants »

L'accueil reste très hétérogène des enfants en situation de handicap au sein des offre d'accueil généralistes. La COG 2018-2022 de la Branche Famille a renforcé le soutien financier apporté par les Caf aux structures d'accueil du jeune enfant accueillant des enfants avec ou en cours de reconnaissance de handicap et allocataire de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) via un « bonus handicap ». Si la question du coût représenté par ces accueil est essentielle (personnel qualifié, encadrement, équipement...), cela ne représente pas le seul levier afin de favoriser leur accueil. De même, il est nécessaire dans le cadre du parcours des parents de les accompagner le plus tôt possible dans la détection et l'accompagnement de leur enfant via un soutien administratif notamment mais aussi éducatif et social.

De plus, il est noté un empilement des dispositifs institutionnels et associatifs, sans mise en lien, peu visibles pour les familles et les professionnels. Si des formations ont pu être mises en œuvre pour les professionnels de l'animation, il est noté un manque de coordination générale sur le département, avec les institutions parties prenantes de la thématique de l'inclusion. L'objectif est alors de développer l'accueil attentionné des enfants porteurs de handicap au sein des équipements et offres généralistes (écoles, ALSH, accueils adolescents, clubs sportifs...

Fiche action n°11 : « Développer des pratiques artistiques au sein des accueils enfants/jeunes et des projets spécifiques d'ouverture à destination des enfants »

S'ouvrir sur le monde, éveiller ses sens, développer son esprit critique est essentiel pour les enfants. Une recherche de décloisonnement et d'ouverture culturelle est ainsi plébiscitée par les acteurs du SDSF sur la base des expériences déjà engagées, notamment avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles : actions culturelles, résidences d'artiste, accompagnement des projets artistiques, participation à des démarches visant l'amélioration de son cadre de vie...

## **2.3. Poursuivre le soutien aux projets accompagnant l'émancipation, l'autonomie et l'insertion des jeunes**

Fiche action n°12 : Permettre à tous l'accès aux activités de loisirs et de culture

Nombre de dispositifs ou services co-existent aujourd'hui, portés par différentes institutions. Il est nécessaire de les faire connaître auprès du grand public et des professionnels accompagnant les familles, comme de faciliter la saisine de ces offres par les acteurs sur les territoires (Aides aux départs en vacances en familles, aides aux vacances des enfants, dispositifs d'aides financières individuelles pour l'inscription des enfants à des activités artistiques et culturelles, etc.)

Fiche action n°13 : Poursuivre et renforcer l'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle

L'empilement de dispositifs, de plans d'action et d'accompagnements est aujourd'hui réel et rend ces derniers peu lisibles et peu mobilisables par les jeunes. La mise en place d'un observatoire départemental, dans le cadre

---

du futur Service Public de l'Insertion, doit permettre une plus grande articulation des dispositifs entre institutions et de meilleurs relais sur les territoires au profit de tous les jeunes varois. .

Fiche action n°14 : « Poursuivre le soutien multi-partenarial aux projets structurés sur les territoires d'accompagnement des projets d'adolescents »

De nombreuses initiatives et projets partenariaux ont émergé depuis 2016. Il s'agit désormais de mieux communiquer et de structurer ces collaborations inter-institutionnelles afin de pouvoir pérenniser ces lieux ou espaces parfois hybrides, adaptés aux modes de vie et envies des jeunes : accueil ados, projets autour des PS jeunes, Bourses comme Ose tes idées, etc. Ces projets favorisent l'émergence d'initiatives portées par les jeunes, au service de leur engagement, de leur intégration dans la vie sociale et de leur citoyenneté.

## **2.4. Renforcer la coordination inter-institutionnelle sur le volet insertion/autonomisation/prévention**

Fiche action n°15 : « Poursuivre les rapprochements entre milieux culturels/sportifs et la prévention spécialisée »

De nombreux dispositifs mis en œuvre dans le département sont inédits ou spécifiques au Var. Des expérimentations sont menées sur l'association de pratiques sportives aux démarches d'émancipation des jeunes et de leurs familles. Afin de mieux mailler le territoire et d'étudier leurs effets sur les publics, il est recherché une plus grande articulation entre ces différentes actions et leur évaluation partagée.

Fiche action n°16 : « Accompagner les projets autour de l'inclusion numérique à l'attention des jeunes »

Les partenaires institutionnels, convaincus que le numérique est un levier d'inclusion, d'autonomie, d'égalité des chances, d'épanouissement et d'accessibilité des services, souhaitent inscrire cette action au croisement de plusieurs de leurs leviers d'intervention : Promeneurs du net, soutien aux tiers lieux numériques, relais et lieu de formation au numérique pour garantir un meilleur accès aux droits...

## **3. Le parcours de la famille : de la prévention à l'accompagnement de toutes les familles sur la parentalité**

A visée universaliste, la politique de soutien à la parentalité, portée initialement par l'Etat et la Caf du Var dans les textes réglementaires, est devenue de plus en plus ouverte à d'autres acteurs, de même que ciblée sur certains publics. En cela, les acteurs signataires ont voulu renforcer leur action et définir leur complémentarité de manière plus coordonnée et structurée autour de l'accompagnement précoce et la prévention notamment. En outre, les parcours des familles monoparentales, en augmentation sur le territoire, bénéficieront d'une coordination resserrée.

### **3.1. Ajuster des offres parentalité inter-institutionnelles pour accompagner le « devenir parent » ou le « rester parent »**

Fiche action n°17 : « Ajuster l'offre naissance inter-institutionnelle »

En rebond des initiatives nationales d'un parcours inter-Branche, de la déclaration de grossesse à la naissance de l'enfant, le territoire du Var, par l'intermédiaire de la Caf et la CPAM, souhaite structurer une offre conjointe, aussi bien en termes d'accès aux droits que de prévention précoce et de promotion d'actions déjà existantes, mais encore trop peu présentes (accompagnement à la naissance à distance, séances d'information collective à repenser sous le format, accompagnement à la nutrition de l'enfant, offres territorialisées d'accompagnement des futurs parents à promouvoir et capitaliser, services d'aides à domicile insuffisants quantitativement sur le plan de l'accompagnement à la parentalité et trop peu connus...).

Fiche action n°18 : « Proposer une offre séparation et co-parentalité pour mieux prévenir et accompagner les ruptures familiales »

Une coordination partenariale est à identifier en matière d'information sur les évolutions à venir pour les parents séparés (intermédiation financière de la Caf possible pour collecter la pension auprès du parent non gardien),

---

ainsi que de soutien des familles confrontées à des situations spécifiques (Intervenant Social en Gendarmerie/commissariat, Médiation familiale, Espaces rencontre, Justice, associations...) dans une visée préventive et d'accompagnement et/ou parfois curative pour les enfants impactés par ces séparations. L'articulation entre ces différents dispositifs est recherchée afin de pouvoir proposer une offre cohérente et adaptée aux besoins des familles.

### **3.2. Agir en faveur d'une socialisation précoce pour prévenir des situations de vulnérabilité**

Fiche action n°19 : « Poursuivre l'expérimentation autour de l'accueil d'enfants suivis dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance et les Etablissements d'Accueil du jeune enfant »

Dans le département du Var, deux établissements d'accueil du jeune enfant accueillent à titre spécifique des enfants dont les familles sont suivies dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance. Cette action a été enrichie lors de la crise sanitaire liée au COvid-19, notamment entre la crèche en gestion directe de la Caf et les services du Conseil Départemental. Fort de ces deux expériences concluantes en matière de prévention et de socialisation du jeune enfant, les deux institutions souhaitent pérenniser cette expérimentation et travailler conjointement à son déploiement sur d'autres territoires que la Métropole de Toulon.

Fiche action n°20 : « Agir en faveur d'une ouverture des projets parentalité au sein de l'ensemble des lieux d'accueil enfants/parents (EAJE, RAM, écoles, ALSH...) »

Adapter les actions de soutien à la parentalité a été un acte fort demandé par les institutions comme la Caf le Conseil Départemental, l'Education nationale et les acteurs eux-mêmes, notamment par l'ouverture plus importante des lieux d'accueil des enfants aux parents. L'« aller vers » les familles sur les temps où elles sont disponibles et plus facilement mobilisables est ainsi encouragé. L'écoute des projets parentaux, notamment au sein des structures EAJE est ainsi à rechercher.

Fiche action n°21 : « Promouvoir les Lieux d'Accueil Enfants Parents »

Formidables outils d'accompagnement à la parentalité dès le plus jeune âge de l'enfant, les Lieux d'Accueil Enfants Parents ont connu un essor important dans le Var. Soutenus par la Caf du Var, les collectivités territoriales et le Conseil Départemental, ils peinent pourtant à se stabiliser financièrement et à se faire connaître auprès de tous les publics. Des lors, une promotion de ces lieux auprès du grand public doit être recherchée, et une interaction avec les services des Relais Assistantes Maternelles et des Unités de Promotion de la Santé.

#### **4.3.2. Ouvrir de nouveaux espaces ou nouveaux lieux pour accompagner la parentalité**

Fiche action n°22 : Avoir un parcours attentionné et coordonné en direction des enfants/parents porteurs de handicap »

A ce jour, des initiatives disparates et territoriales existent, celles-ci sont à développer et structurer ; elles pourraient bénéficier de l'appui d'un pôle ressources départemental en matière d'inclusion handicap à construire avec les institutions compétentes en la matière.

Fiche action n°23 : Développer des lieux ressources parentalité sur des territoires dépourvus d'équipements d'animation de la vie sociale

La Caf du Var souhaite permettre le développement de lieux ressources ouverts à toutes les familles sur l'ensemble des territoires du Var. Si aujourd'hui, des centres sociaux, dotés d'un référent familles, couvrent les besoins d'information, d'orientation et d'actions des parents, des territoires restent totalement dépourvus (Pays de Fayence, Lacs et Gorges du Verdon...). Ceux-ci sont prioritaires pour un développement de lieux ressources sur le département du Var d'ici 2023.

Fiche action n°24 : « Structurer les projets familles des centres sociaux, notamment en lien avec les têtes de réseaux parentalité et les actions parentalité présente sur le territoire »

Sur les territoires pourvus d'un lieu d'animation de la vie sociale et d'une tête de réseau parentalité, souvent incarnée par la même structure, il s'agit d'identifier les rôles et missions de chacun aujourd'hui floues et

---

complexes. L'animation parentalité de territoire est un chantier 2021 porté par la Caf du Var, en associant ses partenaires, afin de pouvoir disposer d'un véritable acteur-animateur des actions auprès des parents, force de proposition et relais des offres des partenaires.

Fiche action n°25 : Développer les réseaux d'entraide entre familles

Il s'agit de davantage valoriser et guider les démarches, actions et/ou associations nées par des familles, soucieuses de répondre à un besoin spécifique, de partager leurs expériences dans une situation difficile ou de s'entraider entre pairs (développement de « parrainages de proximité » encadré et répondant à la charte nationale, soutien auprès d'associations de parents confrontés à des situations spécifiques (deuil, handicap...).

Fiche action n°26 : Rénover les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

En tant qu'outil au service du soutien à la parentalité, le CLAS est aujourd'hui encore trop peu mobilisé dans les territoires et peinent parfois à dépasser le seul outil d'aide aux devoirs. Or, celui-ci joue un rôle essentiel, démontré plus encore lors du confinement et de la rupture scolaire vécu par les enfants au printemps 2020. Dès lors, des actions de réseau, de professionnalisation et d'outillage des porteurs CLAS/des familles doivent être mises en œuvre afin de consolider et de renforcer cette action d'ici 2023, notamment par l'addition d'un volet numérique d'accompagnement des familles : le « CLAS numérique ». Ce besoin a été remonté lors des sessions de travail autour du SDSF.



## Axe n°2 : Améliorer le maillage territorial et l'accessibilité des services aux familles



---

Tout parcours de l'enfant et des familles doit être pensé dans un environnement de vie, dans un territoire et dans une temporalité précis. Dès lors, les questions de l'information auprès des publics et de la couverture territoriale en matière de services sont prioritaires. La territorialisation des politiques publiques et surtout l'association des publics et acteurs de terrain doivent être recherchées.

## 1. Développer l'information aux familles

Fiche action n°27 : « Favoriser la montée en charge progressive de lieux d'information numériques et leur promotion »

L'information des familles est essentielle afin de multiplier le recours aux services existants qui peinent parfois à rencontrer leur public malgré leur pertinence mais aussi de limiter le non-recours aux services et aux droits auxquels peuvent prétendre les familles. Ainsi, à titre d'exemple, monenfant.fr, site institutionnel sur l'accompagnement des parents et le soutien à la parentalité, reste encore trop peu utilisé par les familles. Peu connues, les actions portées dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) mériteraient une valorisation nouvelle, comme l'a préfiguré l'action inscrite au précédent Schéma de la « Quinzaine des familles ».

Fiche action n°28 : « Communiquer sur l'offre petite enfance et parentalité auprès des parents afin de répondre à leur demande »

Devant l'offre existante en matière de Petite Enfance, les parents accèdent à un certain nombre d'informations (parfois contradictoires) qui rendent difficile les démarches de recherche d'un mode d'accueil.

Face à cette difficulté, l'ensemble des professionnels des institutions et associations doivent construire un parcours d'information harmonisé sur l'ensemble des territoires avec pour objectif central de répondre aux besoins des familles en matière non seulement de solutions d'accueil mais également d'action visant à favoriser le lien parent/enfant, etc... Les coopérations doivent être recherchées entre ces différents acteurs et le rôle des acteurs du territoire renforcé, notamment dans le cadre des Conventions Territoriales Globales (CTG).

Fiche action n°29 : « Renforcer la visibilité et le rôle de la fonction accueil des Centres sociaux, notamment sur la dimension accès aux droits et à l'information sur son territoire d'intervention »

Les centres sociaux jouent un rôle essentiel sur leur territoire d'intervention notamment en matière d'accès aux droits, d'orientation des publics vers les institutions compétentes. En cela, leur connaissance des actions sur leur territoire est un atout. Bien souvent, cette « fonction d'accueil » reste méconnue de l'ensemble des acteurs sur les territoires et des liens/collaborations restent à trouver, notamment avec les Centres Communaux d'Action Sociale présents sur les territoires. Enfin, par les réflexions multi-partenariales sur l'accueil social inconditionnel, le rôle des centres sociaux doit être travaillé en lien avec les Unités Territoriales d'Action Sociale, les CCAS et tout autre acteur de l'action sociale sur les territoires.

## 2. Développer, coordonner et adapter les offres de services sur les territoires et leur accessibilité

Fiche action n°30 : « Adopter une démarche multi-partenariale associant les acteurs de territoire sur la construction de diagnostics dans le cadre des Conventions territoriales globales »

La nécessaire territorialisation des politiques publiques et l'association des acteurs des territoires sont au cœur de ce schéma. Ainsi les Conventions Territoriales Globales, au croisement des interventions des partenaires de la Sécurité sociale (Caf, Cnam, Msa), de Pôle Emploi, du Conseil Départemental, concentrent cet objectif spécifique, comme outil de déclinaison des orientations du SDSF et aussi d'adaptation des réponses apportées aux besoins des familles sur le territoire. L'association de tous les partenaires du territoire a vivement été plébiscitée et reste recherchée.

---

Fiche action n°31 : « Expérimenter le « sur-mesure » sur des territoires tout en travaillant des modalités d'accompagnement adaptées (technique et financier) »

L'innovation sociale a été inscrite au cœur des mutations d'interventions publiques et associatives. Laisser le champ à l'expérimentation et la soutenir est un engagement des partenaires. Ceci est à valoriser dans les Conventions Territoriales Globales mais aussi au niveau départemental.

Fiche action n°32 : « Développer des projets particuliers autour de la formation des professionnels Petite enfance, Enfance/Jeunesse... »

Si les soutiens financiers ont été renforcés nationalement et/ou localement sur l'inclusion des enfants porteurs de handicap dans les EAJE et ALSH, les besoins de formation et d'accompagnement des professionnels ont été démontrés par les acteurs locaux. La pérennisation de démarches de formation et l'ouverture à davantage de publics est donc un chantier multi-partenarial inscrit au schéma. Il s'agira également de l'ouvrir dès 2021 aux acteurs de l'accueil individuel comme les assistantes maternelles dans le domaine de la petite enfance.

Fiche action n°33 : « Revisiter les actions de regroupement et de mise en réseau pour favoriser les échanges de pratiques »

Les acteurs locaux, via les groupes de travail du SDSF mais aussi via une récente enquête partenaires de la Caf du Var auprès de ses partenaires, ont sollicité la mise en place de réseaux, de groupes d'échanges et de pratiques pour davantage se professionnaliser et être accompagné par les acteurs institutionnels (CLAS, parentalité, Promeneurs du net, PEDT...). Il s'agit de poser les fondamentaux de ce type de réseau professionnel et d'en déterminer le porteur opérationnel pour chacune de ces thématiques de manière individuelle mais aussi en interrelation et cohérence entre chacun de ces réseaux (via notamment le rôle des chargés de coopération territoriale au sein des CTG).

Fiche action n°34 : « Agir en faveur du maintien des équipements et accompagner les structures en difficulté »

L'action coordonnée Caf/Pmi, mise en œuvre en 2019, est en cours de consolidation afin de poursuivre l'accompagnement particulier aux structures petite enfance en difficulté. Cet accompagnement sera intensifié, notamment auprès d'autres structures et/ou équipements en lien avec les partenaires institutionnels.

Fiche action n°35 : « Veiller à une politique tarifaire adaptée des équipements sur les territoires, notamment sur le volet périscolaire »

L'accessibilité des structures et des services reste à travailler sur nombre de territoires du Var sur le volet tarifaire. Une doctrine globale entre la Caf et la DDCS doit être posée au niveau départemental.

### 3. Structurer et renforcer la politique coordonnée inter-partenaires

#### 3.1. Capitaliser sur les expériences de commissions ad-hoc pendant la période de crise sanitaire

Fiche action n°36 : Dans le contexte de crise sanitaire, des instances de coordination rapprochées et réunissant les partenaires compétents ont été mises en œuvre de manière souple et efficace (Cellule de coordination COVID-19 Accueil des enfants prioritaires par exemple). Il a été partagé par l'ensemble des acteurs institutionnels la volonté de pouvoir capitaliser sur ces expériences et maintenir ces comités ad hoc pour détecter des situations d'urgence sociale, répondre à un besoin spécifique (exemple de la coordination autour de la préparation de la période estivale : vacances/loisirs), lever des freins particuliers et donc, se coordonner entre institutions.

---

### **3.2. Renforcer et structurer le partenariat autour de l'animation de la vie sociale (AVS) dans une logique de prévention des risques et de meilleur service rendu aux habitants**

#### *3.2.1. Améliorer la lisibilité de l'action des centres sociaux et espaces de vie sociale en faveur des habitants*

##### Fiche action n°37 : « Partager l'élaboration et le suivi des projets sociaux »

Il s'agit de partager entre tous les partenaires les projets sociaux des équipements AVS afin d'améliorer la connaissance de leurs missions et actions, et de pouvoir échanger sur les besoins au niveau local.

##### Fiche action n°38 : Accompagner les équipements pour prévenir les risques de dysfonctionnement durable

Dans le contexte d'une fragilisation des équipements depuis quelques années, il est apparu nécessaire aux partenaires de co-réaliser avec les centres sociaux un guide de gestion des situations particulières.

##### Fiche action n°39 : Mieux mesurer l'impact social des projets sociaux des équipements de l'AVS

Afin de valoriser l'utilité sociale des équipements AVS, il est essentiel de partager des indicateurs communs de l'impact social de leurs actions, à partir du déploiement de l'Observatoire des centres sociaux et espaces de vie sociale (SENACS).

#### *3.2.2. Renforcer l'attractivité de la fonction de Direction*

##### Fiche action n°40 : Formaliser une procédure de recrutement des Directeurs de centres sociaux

Le partage d'un process est essentiel pour sécuriser le fonctionnement des centres sociaux.

##### Fiche action n°41 : Accompagner la prise de poste sur la fonction de Direction des centres sociaux

Afin de sécuriser la prise de poste de de faciliter l'appropriation des missions et enjeux propres à la Direction, il sera convenu un accompagnement par la Fédération des centres sociaux.

#### *3.2.3. Réfléchir au modèle économique des équipements de l'animation de la vie sociale*

Fiche action n°42 : Une sécurisation des équipements de l'AVS est essentielle afin de pérenniser ces structures sur le département.

**Axe n°3 : S'appuyer sur les compétences et valoriser les capacités d'agir de chacun dans son environnement familial et social**



---

## 1. Poursuivre le changement de regard sur les familles actrices des services aux familles

Fiche action n°43 : « Valoriser le rôle des structures d'animation de la vie sociale, des acteurs de l'éducation populaire sur le développement du pouvoir d'agir et la participation des habitants dans leur environnement »

En lien avec la fiche n°40, il s'agit de faire valoir auprès de l'ensemble des publics, et des familles, le rôle de ces structures d'émulation et de catalyseur des démarches participatives.

Fiche action n°44 : Promouvoir les actions d'entraide entre pairs, les actions collectives, les lieux d'accompagnement à la création de projets (notamment tournés vers les jeunes)

Pour changer le regard, les actions de promotion des actions portées par et pour les publics sont renforcées et davantage valorisées, notamment via les outils digitaux, les réseaux numériques et l'espace ressource du SDSF.

Fiche action n°45 : Accompagner les projets autour de l'inclusion numérique, notamment par des formations au numérique des professionnels et outillage de ces professionnels

L'appel à projets multi-partenarial autour de l'inclusion numérique expérimenté en 2019-2020 prévoit la mise en œuvre de formation des professionnels des associations et collectivités locales aux démarches administratives en ligne. La duplication de ces outils/actions auprès des familles doit permettre leur appropriation par ces outils.

## 2. S'appuyer sur les compétences des personnes bénéficiaires au sein de l'animation et de l'évaluation du SDSF

### 6.4.1. Co-construire et évaluer les offres de services aux familles

Fiche action n°46 : « Formaliser la participation citoyenne au suivi et à l'évaluation des actions intégrées au SDSF »

En lien avec Insolab, il s'agit par la mise en place de questionnaires, focus group, sessions de co-création, comité des familles par exemple d'associer les familles au suivi et l'évaluation du SDSF.

### 6.4.2. Co-construire un outil collaboratif au service des partenaires et des familles

Fiche action n°47 : « Elaborer un site internet/espace collaboratif du SDSF en associant les familles, les associations et acteurs institutionnels »

Lors du bilan du précédent Schéma Départemental des Services aux Familles 2015-2019, les partenaires ont fait valoir le peu de publicité autour du Schéma et de connaissance de son contenu par les institutions et les partenaires. De plus, la volonté de le dynamiser et de le faire vivre pendant les quatre années a été mis en exergue par les participants. De ce fait, il a été acté le fait de créer un espace ressources numérique à l'attention des familles, des associations et des partenaires autour des services aux familles. Trois objectifs sont ainsi poursuivis : l'amélioration de la connaissance du SDSF par l'ensemble des acteurs varois, le partage et la diffusion des orientations des différentes institutions (appels à projets, informations...) et l'ouverture aux familles avec le partage des évènements en lien avec le SDSF (forums, actions mises en œuvre sur les territoires...).



## Annexes (Fiches actions et Éléments de diagnostic départemental)



**Annexe n°1** : Les fiches -actions

**Annexe n°2** : Éléments de diagnostic départemental

## **THEMATIQUE : De devenir parents au maintien/retour à l'activité professionnelle**

### **Fiche action n°1 : Coordination inter-institution pour une régulation de l'offre Petite Enfance sur les territoires**

**PROGRAMMATION DE L'ACTION (CALENDRIER) : 2021=>2023**

**THEMATIQUES : Permettre un accès à un mode d'accueil pour son enfant par une régulation et une coordination en matière de petite enfance (maintien et développement d'offres d'accueil)**

#### **ENJEUX / CONSTATS :**

Le département du var possède une offre de service petite enfance diversifiée (Plus de 300 Eaje représentant 7700 places et 3150 Assistants maternels représentant environ 10 000 places) mais inégalement répartie sur le territoire. Une forte proportion de solutions d'accueil est en effet disponible sur la frange littorale du département. Les territoires ruraux affichent un taux de couverture plus faible entraînant une difficulté pour les familles à trouver un mode d'accueil adapté à leurs besoins.

Cette offre a tendance à peu se développer malgré la création régulière de nouvelles places en accueil collectif. En accueil individuel on considère qu'un peu moins d'1/3 des places sont inoccupées.

Les enjeux sont donc multiples :

- répondre et s'adapter aux besoins des familles
- optimiser les solutions d'accueil existantes
- adapter le développement d'une offre d'accueil en fonction des réalités territoriales (projets atypiques, innovation).

#### **OBJECTIFS STRATEGIQUES :**

Mettre en place un observatoire départemental commun de la petite enfance pour :

- Développer l'accompagnement des structures existantes afin d'éviter une réduction de l'offre
- Dynamiser l'accueil individuel sur les territoires en tension
- Développer un service proactif interinstitutionnel sur les territoires en matière de maintien et de développement d'une offre d'accueil adaptée au service des familles et des territoires
- Partager l'analyse des besoins des populations

Développer un guichet unique interinstitutionnel d'information et d'accompagnement des porteurs de projets

Mieux connaître l'offre/le besoin et assurer une régulation incitative de l'offre sur les territoires, notamment sur les créations de places d'accueil (partage des résultats de l'enquête FILOUE)

Accompagner et outiller les relais sur les territoires pour ce développement de l'offre petite enfance (Coordinateurs Petite enfance, Chargés de coopération CTG...)

#### **DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Dans le cadre de la régulation d'une offre Petite Enfance adaptée au service des familles et des territoires, la mise en œuvre d'une coordination des actions à l'attention des professionnels et des porteurs de projets est un élément primordial.

En préalable, le partage des données, des cartographies de l'offre/des besoins en matière de petite enfance et des enquêtes Filoué qui permettent de mieux connaître les comportements des familles en matière d'utilisation des accueils collectifs en matière de petite enfance. En outre, les coopérations au niveau territorial, dans le cadre des Conventions Territoriales Globales permettront d'affiner le diagnostic et les priorités en matière de développement et/ou d'ajustement de l'offre dans les territoires (listes d'attente dans les établissements, taux d'occupation des assistantes maternelles...).

Dans cet objectif, un travail de mise en commun des services et actions doit être réalisé dans la poursuite des travaux engagés au cours du précédent SDSF (Guichet unique pour le développement de solutions d'accueil) et assurer une régulation incitative dans la création d'établissements ou de places (notamment en fonction des besoins avérés sur un territoire). En effet, l'objectif est que les gestionnaires investissent bien les territoires où le besoin est avéré, bien qu'il ne puisse être interdit d'ouvrir des établissements si toutes les conditions réglementaires sont remplies.

Des outils communs, une charte de fonctionnement de cette coordination multi-partenariale, un suivi coordonné des développements seront autant d'atouts pour atteindre les objectifs fixés.

Les actions de communication coordonnées doivent également faire l'objet d'une réflexion afin de répondre à l'objectif.

**PUBLIC CIBLE :**

Elus locaux

Gestionnaires d'EAJE

Coordinateurs Petite enfance – Chargés de coopération CTG

Assistants maternels

**PILOTES :** Caf / Conseil Départemental – Service PMI / Msa

**ACTEURS :** CAF/ Service Pmi (Collectif et Individuel) / Msa /Associations des Maires de France / Acepp83 / Ram / Acteurs associatifs / Collectivités territoriales

**RESULTATS ATTENDUS ET/OU LIVRABLES :**

-Guide des offres de service Petite Enfance interinstitutionnelles à l'attention des territoires (gestionnaires et décideurs politiques)

-Création du guichet unique départemental d'information et d'accompagnement des porteurs de projets Petite Enfance (Eaje, Ram, Mam) outillé grâce aux éléments statistiques et diagnostics de territoire

-Mise en œuvre d'une offre coordonnée à l'attention des structures en difficulté

**ENGAGEMENTS COMMUNS DES SIGNATAIRES / MOYENS MOBILISES**

-Partager les éléments de diagnostic au sein de l'observatoire petite enfance commun

Mettre en place une concertation des acteurs

-Créer un comité trimestriel de travail sur le guichet unique et les modalités d'accompagnement des porteurs

**INDICATEURS D'EVALUATION**

-S'approcher d'un taux de couverture cible en matière d'accueil petite enfance de 58% (données repères Cnaf) ajusté en fonction des réalités territoriales (appui sur Filoué)

-Nombre de comités annuels des acteurs

-Suivi de l'évolution de l'offre sur les territoires

***THEMATIQUE : De devenir parents au maintien/retour à l'activité professionnelle***

***Fiche action n°2 : Adaptation de la répartition entre offre individuelle et offre collective en matière de petite enfance pour répondre aux besoins identifiés sur les territoires***

**PROGRAMMATION DE L'ACTION (CALENDRIER) :**

2021/2023

**THEMATIQUES : Permettre un accès à un mode d'accueil pour son enfant par une régulation et une coordination en matière de petite enfance (maintien et développement d'offres d'accueil)**

**ENJEUX / CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC PARTAGE :**

L'offre Petite Enfance sur le département est inégalement répartie si l'on considère les différents modes de garde formels (Accueil collectif, Accueil individuel, Scolarisation des enfants de 2 ans).

Certains territoires affichent un taux de couverture très faible alors qu'une inactivité des assistants maternels est parallèlement constatée. L'adaptation de la répartition entre offre individuelle et collective doit donc être recherchée sur les territoires où le taux de couverture est le plus faible en mettant en place différents leviers de dynamisation de l'offre disponible, pour répondre aux besoins des parents.

Le développement des Relais Assistants Maternels doit également être au centre des enjeux pour répondre à l'objectif d'adapter la répartition entre les différents modes d'accueil aux besoins de la population.

**OBJECTIFS STRATEGIQUES :**

- Développer une analyse partagée à l'échelon territorial par le biais de l'observatoire départemental et des diagnostics territoriaux, notamment via les RAM
- Repérer les territoires où l'offre petite enfance ne répond pas aux besoins de la population
- S'appuyer sur l'ingénierie existante pour adapter la répartition des différents modes d'accueil aux besoins de la population (Démarche Filoué)
- Accompagner les animatrices de RAM en vue de la participation à la mission d'observation de leur territoire de rayonnement
- Développer les compétences petite enfance sur les territoires (coordinateurs CEJ/Chargés de coopération CTG)

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Dans le cadre de la recherche d'une adaptation entre offre d'accueil individuel et collectif et les besoins des parents, il apparaît nécessaire de développer des compétences territoriales d'observation Petite Enfance. Cette action de développement passe par la mise en réseau des acteurs de terrain avec l'implication des Relais Assistants Maternels lorsque cela est possible.

Cette dynamique doit permettre de développer sur les territoires non couverts des Relais Assistants Maternels avec une fonction d'observation Petite enfance telle que décrite dans la circulaire de ces équipements.

Afin d'accompagner au mieux ce développement, un point d'attention devra être réalisé sur l'utilisation des outils et méthodes de l'ensemble des partenaires (Filoué, etc...)

**PUBLIC CIBLE :**

Gestionnaires d'Eaje  
Coordinateurs Petite Enfance – Chargé de coopération CTG  
Animateurs de Ram

**PILOTES :** CAF / PMI Conseil départemental / MSA

**ACTEURS :** CAF / PMI / AMF/ ACEPP83 / MSA / RAM

**RESULTATS ATTENDUS ET/OU LIVRABLES :**

Développement de la fonction d'observation sur les différents territoires du département  
Cartographie d'une offre d'accueil collectif et individuel par territoire, en corrélation avec les besoins  
Cartographie des disponibilités en matière d'offre d'accueil (via la mise à jour des disponibilités en temps réel sur monenfant.fr notamment – *attente des ordonnances Loi Essoc*)  
Rapprochement avec les acteurs économiques pour connaître les projets pouvant impacter les besoins en termes d'accueil petite enfance

**ENGAGEMENTS COMMUNS DES SIGNATAIRES / MOYENS MOBILISES :**

Participation de représentants de l'observatoire départemental au sein des réunions de travail sur les diagnostics territoriaux (CAF, PMI, MSA)  
Partage mensuel des déclarations d'agrément des assistantes maternelles, et des agréments en matière d'accueil collectif, et des créations de MAM

**INDICATEURS D'EVALUATION :**

- Régularité des échanges inter-services
- Nombre de diagnostics territoriaux réalisés sur les territoires
- Evolution des offres au regard de ces diagnostics

## **THEMATIQUE : De devenir parents au maintien/retour à l'activité professionnelle**

### **Fiche action n°3 : Développer des Crèches à Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP) et animer le réseau des acteurs impliqués**

#### **PROGRAMMATION DE L'ACTION (CALENDRIER) :**

Action continue, en année civile

**THEMATIQUES :** Accompagner les situations spécifiques nécessitant une adaptation des modèles d'accueil existants

Favoriser l'accès à un mode de garde des familles en situation d'insertion professionnelle (formation, recherche d'emploi etc.) afin de lever les freins de retour /ou de l'accès à l'emploi

#### **ENJEUX / CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC PARTAGE :**

L'accès à l'emploi constitue un enjeu majeur en matière de lutte contre la pauvreté des enfants<sup>1</sup>.

La Caf porte une ambition forte en matière de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, dans une logique de conciliation entre travail et vie familiale. Elle porte également une attention particulière aux familles en parcours d'insertion professionnelle, notamment les familles monoparentales, pour lesquelles, trouver un mode de garde relève du parcours du combattant, freinant ainsi leur chance de retrouver un emploi. En effet, un employeur exige souvent une disponibilité immédiate tandis qu'accéder à un mode de garde peut prendre beaucoup de temps.

La politique familiale en matière de garde d'enfant est fondée sur le libre choix du mode de garde. Une famille peut choisir de faire garder son enfant dans un établissement d'accueil du jeune enfant, chez une assistante maternelle ou par une garde à domicile.

La Caf finance les modes de garde via la prestation de service unique (Psu) versée aux structures d'accueil du jeune enfant appliquant le barème national des participations familiales ou via le complément mode de garde de prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) versé au parent fréquentant les crèches Paje ou ayant recours à une assistante maternelle

Le taux de couverture dans le Var est de 50,3% en 2018 soit 1 place d'accueil pour 2 enfants de 0-3 ans. L'offre d'accueil est donc considérée en tension et dans ce contexte, les familles touchées par la fragilité ou le chômage ne sont généralement pas prioritaires en accueil collectif comme en accueil individuel.

En 2020, 3 948 familles allocataires au chômage avec enfants à charge de moins de 3 ans ont été recensées. 41 % de ces familles résident sur la métropole TPM, 11% sur la CAVEM, 10 % sur l'agglomération Dracénoise et Provence Verte.

Les missions de Pôle emploi qui sont d'accélérer le retour à l'emploi et de favoriser l'accès à la formation (mise en œuvre du PACTE en PACA) en garantissant l'égalité professionnelle et la non-discrimination nous orientent

<sup>1</sup> Le taux de pauvreté des enfants dont l'un des deux parents au moins est sans emploi est de 24% en 2014 (contre 19,8% en moyenne). Ce taux atteint 73% lorsque les deux parents sont sans emploi<sup>1</sup>.



vers une action en complémentarité sur les 13 territoires concernés avec les acteurs économiques et institutionnels pour lever les freins à la reprise/recherche d'emploi.

L'évolution significative du nombre de demandeurs d'emploi catégorie ABC ces derniers mois suite à la crise sanitaire doublée de la crise économique (+4.2% sur un an dans le Var à fin juillet) implique de revoir les politiques publiques en matière d'aides au retour à l'emploi.

Les demandeurs à Pôle emploi recherchent un emploi dans le commerce et les services à la personne, suivis de l'hôtellerie restauration, tourisme ; ces 3 secteurs représentent 50% des inscrits à Pôle emploi à fin juin 2020.

Les secteurs les plus pourvoyeurs d'emploi sont l'action sociale/santé, puis l'hôtellerie-restauration suivis du commerce avec des territoires saisonniers, notamment sur l'est du département. Ces secteurs nécessitent des modes de garde adaptés selon le type de contrats et/ou les horaires proposés.

Pôle emploi Var mobilise les aides nationales prévues dans son offre de service comme l'Aide à la Garde d'Enfants pour les Parents Isolés (AGEPI).

Pôle Emploi, le Conseil Départemental et la Caisse d'Allocation Familiales ont souhaité unir leurs forces pour agir en faveur de la levée des freins au retour à l'emploi des familles en insertion professionnelle.

En 2019, un appel à projets a été lancé afin de promouvoir les crèches à Vocation d'Insertion Professionnelle, dont le principe est de garantir une place d'accueil au parent demandeur d'emploi et d'y associer un accompagnement renforcé du parent vers l'emploi.

En 2020, le Var compte 20 crèches labellisées Avip réparties sur Toulon, La Seyne/mer, Draguignan et Sanary, soit 161 places.

#### **OBJECTIFS STRATEGIQUES :**

- Développer les crèches à Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP)
- Améliorer le maillage territorial des crèches Avip
- Décloisonner les interventions entre acteurs de la Petite Enfance et acteur de l'insertion professionnelle

#### **DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Les crèches Avip ont pour mission de favoriser l'accès à l'emploi des parents en situation de recherche active d'emploi (entretien, reprise d'emploi, entrée en formation/prestation) en leur permettant d'obtenir un accueil en crèche pour leur(s) enfant(s) et de bénéficier d'un accompagnement à la recherche d'emploi par un conseiller professionnel.

Concrètement, il s'agit de mettre en réseau des crèches labellisées Avip, adhérentes d'une charte nationale, avec les familles en parcours d'insertion.

A travers son action, la Caisse d'Allocations Familiales, premier financeur des établissements d'accueil du jeune Enfant, peut repérer et accompagner les Eaje susceptibles de se lancer dans une démarche de labellisation.

Pôle Emploi et le Département repèrent les familles susceptibles de bénéficier du dispositif et les orientent vers les crèches labellisées Avip.

Cela suppose, que les conseillers Pôle Emploi et les travailleurs sociaux aient une connaissance du principe de fonctionnement du dispositif, des crèches labellisées Avip et des places réservées mais également des places disponibles en temps réel.

Afin de suivre la montée en charge du dispositif, des réunions de réseau des crèches Avip, pilotées par les partenaires, sont organisées tous les trimestres. Ces réunions créent du lien avec tous les acteurs et participent ainsi au décloisonnement, favorisent le partage d'expériences, les difficultés et les remontées d'activité.

Un comité de pilotage partenarial est également organisé tous les trimestres, pour préparer les réunions de réseau, envisager les réajustements nécessaires au dispositif dans une démarche d'amélioration continue de la qualité, partager les besoins/diagnostics/perspectives de développement sur les territoires, examiner les candidatures des crèches candidates au label, évaluer annuellement le dispositif.

**PUBLIC CIBLE :**

Parent de jeunes enfants (0-3 ans) en parcours d'insertion professionnelle, inscrit en tant que demandeur d'Emploi, indemnisé ou non.

Une attention particulière est portée sur les familles les plus éloignées de l'emploi : Rsa en contrat d'insertion et/ou en accompagnement global.

Enfin les familles monoparentales et /ou résidant dans un quartier relevant de la Politique de la Ville font également l'objet d'une attention prioritaire.

**PILOTE :**

Caf du Var

**ACTEURS :**

Caf, Pôle Emploi, Département, Crèches labellisées Avip, futur Service Public de l'Insertion

**RESULTATS ATTENDUS ET/OU LIVRABLES :**

28 crèches AVIP d'ici 2022 : 220 places labélisées sur l'ensemble du département

**ENGAGEMENTS COMMUNS DES SIGNATAIRES / MOYENS MOBILISES :**

Pôle Emploi, le Département et la Caf s'engagent à :

- partager leurs données d'observation et de connaissance des besoins en termes de places Avip (bassins d'emploi, proportion de familles allocataires au chômage avec enfants de moins de 3 ans).
- identifier en leur sein, un référent en charge du suivi départemental du dispositif.
- organiser des Comités de pilotage, partager les données de cadrage dont ils disposent, pour évaluer au mieux les besoins en développement des crèches Avip.
- sensibiliser les professionnels en charge de l'accompagnement des publics en insertion autour du dispositif Avip (réunion d'informations, de service etc.)
- co-animer les réunions de réseau des crèches Avip, pilotées par la Caf du Var
- avoir une instance unique d'évaluation des projets déposés de labélisation Crèche Avip.

Pôle Emploi et le Département s'engagent à participer à l'évaluation du dispositif Avip, notamment à travers l'évaluation des parcours professionnels des bénéficiaires du dispositif.

La Caf du Var s'engage à réaliser chaque année un bilan général du dispositif à partir des données recueillies auprès des Eaje labélisés, de Pôle Emploi et du Département.

Enfin, il sera étudié l'inclusion de nouveaux publics dans ce dispositif, notamment en lien avec la MSA sur l'ouverture des crèches AVIP aux saisonniers agricoles pour lesquels l'accès à un mode de garde représente un frein à l'emploi.

**INDICATEURS D'EVALUATION :**

- Nombre de crèches labélisées AVIP
- Nombre de places labélisées AVIP
- Nombre de bénéficiaires et leur typologie
- Nombre d'orientations par prescripteurs
- Nombre de refus d'admission dans le dispositif
- Nombre de « sorties positives » (accès à un emploi, ou à une formation)

## **THEMATIQUE : De la naissance à l'âge adulte**

### **Fiche action n°7 : Poursuivre le travail partenarial autour des Projets Educatifs de Territoire (PEDT) pour construire des passerelles entre les différents temps de l'enfant**

**PROGRAMMATION DE L'ACTION (CALENDRIER) : A COMPTER DE 2021**

**THEMATIQUES : Favoriser la continuité éducative des différents temps de l'enfant**

#### **ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC PARTAGE / CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC PARTAGE :**

- Manque d'engouement et de maîtrise des enjeux et avantages permis par la formalisation d'un Projet Educatif de Territoire ou l'obtention du label Plan Mercredi
- Cloisonnement de certaines offres de services ou de certains équipements enfance et jeunesse sur un même territoire (EAJE/ALSH/écoles/structure IJ/CSC...) qui ne sont pas toujours optimisés dans une logique de parcours
- Manque de temps et de professionnalisation des agents de collectivités missionnés sur la jeunesse
- Volonté d'échanges, de mutualisation, et de mise en réseau des acteurs
- Coordonnateurs PedT pas toujours bien identifiés ou à l'aise dans leur rôle
- Lorsqu'un PedT est contractualisé, souvent il manque de dynamisme et de pilotage (peu de réunions du comité...), et l'absence régulière des institutions signataires est notable
- Manque d'outillage et d'accompagnement in situ des équipes municipales

#### **OBJECTIF STRATEGIQUE :**

Développer quantitativement les conventions de PedT et de Plan Mercredi, et redéfinir un cadre d'accompagnement de proximité des collectivités afin d'améliorer la qualité et le pilotage des projets.

#### **DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

##### La communication et la visibilité de l'offre :

- créer un outil commun d'information et d'appui à la mise en place d'un PedT et d'un Plan Mercredi
- adopter une démarche d'information proactive envers les collectivités, en dehors des phases de labellisation

##### La coordination :

- concevoir des outils de suivi du développement quantitatif et qualitatif des PedT et des Plans Mercredi
- mettre en place un réseau des coordonnateurs PedT avec plusieurs temps d'échanges thématiques par an

##### L'animation :

- réfléchir à une dynamisation de cette animation départementale (accompagnement des collectivités territoriales, association de l'ensemble des acteurs du PedT, notamment les parents, appui auprès du GAD dans le pilotage et le suivi de ces projets)

##### L'accompagnement :

- adopter l'appui méthodologique d'ingénierie sociale auprès des équipes municipales (élus et techniciens) qui souhaitent structurer leur projet
- accompagner à l'association des acteurs d'un PedT

**PUBLICS CIBLES :** Collectivités locales avec Ecole(s), les Accueils de Loisirs Sans Hébergement

**PILOTES :** DSDEN du Var / Service déconcentré de l'Etat en charge de la jeunesse / CAF du Var

**RESULTATS ATTENDUS ET/OU LIVRABLES :**

- Créer un outil d'information et d'accompagnement à destination des collectivités locales
- Développer la quantité et de la qualité des PEdT et des Plans Mercredis

**ENGAGEMENTS COMMUNS DES SIGNATAIRES / MOYENS MOBILISES :**

Communiquer sur les enjeux et avantages du PEdT et du Plan Mercredi  
Assurer un accompagnement des collectivités à la formalisation de leurs projets  
Rendre lisible l'engagement des collectivités dans un Plan Mercredi

**INDICATEURS D'EVALUATION :**

- nombre de conventions PEdT
- nombre de conventions Plans Mercredis
- nombre de collectivités accompagnées
- nombre de réunions des coordonnateurs PEdT et satisfaction exprimée sur ces rencontres en adéquation avec les demandes des acteurs de terrain

## **THEMATIQUE : De la naissance à l'âge adulte**

### **Fiche action n°10 : Agir en faveur de l'inclusion handicap au sein de l'ensemble des accueils des enfants et des jeunes**

#### **PROGRAMMATION DE L'ACTION (CALENDRIER) :**

Démarrage en 2020

Rencontre départementale en 2021

Lancement du pôle ressources départementales en 2022

#### **THEMATIQUES : Améliorer la qualité des offres proposées aux enfants/jeunes sur les territoires**

#### **ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC PARTAGE / CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC PARTAGE**

- Accueil très hétérogène des enfants en situation de handicap au sein des offre d'accueil généralistes
- Manque de formation des professionnels sur l'accueil des enfants et jeunes en situation de handicap
- Empilement des dispositifs institutionnels et associatifs sans mise en lien et donc qui souffrent d'un manque de visibilité auprès des familles et des professionnels
- Manque de coordination générale sur le département et de proximité avec les institutions parties prenantes de la thématique de l'inclusion

#### **OBJECTIF STRATEGIQUE :**

Développer l'accueil attentionné des enfants porteurs de handicap au sein des équipements et offres généralistes (EAJE, Accueil individuel, LAEP, écoles, ALSH, accueils adolescents, clubs sportifs...).

#### **DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

- Recenser les offres inclusives existantes, tant pour les familles que pour les partenaires d'action sociale
- Mettre en place d'une instance de coordination inter-institutionnelle sur le handicap
- Développer un lieu ressources unique à destination des familles et professionnels du Var afin de fluidifier l'information et améliorer le recours aux aides et à l'accès aux services
- Développer des formations sur l'inclusion spécifiques aux acteurs de l'action sociale
- Concevoir des parcours d'accès aux droits simplifiés pour les familles
- Accompagner les gestionnaires d'équipements dans la levée des freins à l'accueil du public en situation de handicap
- Soutenir à des actions de lutte contre les discriminations liées au handicap
- Mettre en valeur des initiatives inclusives remarquables
- Organiser d'une rencontre départementale dédiée à l'inclusion des jeunes en situation de handicap

#### **PUBLIC CIBLE :**

Enfants et jeunes en situation de handicap et leur famille

**PILOTES :** CAF – ARS PACA – MDPH du Var



**ACTEURS :** CAF du Var – Service UPS Conseil Départemental - ARS PACA – MDPH du Var – Service déconcentré de l’Etat chargé de la jeunesse – DSDEN du Var – CPAM du Var – Associations départementales engagées sur l’inclusion handicap (ADAPEI du Var, CODES du Var, CORIDYS Var, UGECAM, Léo Lagrange Méditerranée...) – MSA Services – Futur Service Public de l’Insertion

**RESULTATS ATTENDUS ET/OU LIVRABLES :**

- Améliorer significativement le nombre d’enfants en situation de handicap accueilli au sein des EAJE et ALSH varois (évaluation via les montants du bonus inclusion handicap versés aux EAJE et ALSH par la Caf)
- Mettre en place d’un pôle fonctionnel départemental de ressources et d’accompagnement qui proposera un appui aux familles et aux professionnels, et fera le lien avec les équipements, dispositifs et actions existants
- Créer un guide dédié aux familles concernées par le handicap
- Créer des guides d’appui à un accueil inclusif dédiés aux professionnels d’action sociale

**ENGAGEMENTS COMMUNS DES SIGNATAIRES / MOYENS MOBILISES :**

- Être représenté à l’instance de coordination inter-institutionnelle sur l’inclusion des personnes handicapées
- Organiser d’une rencontre départementale de sensibilisation à l’inclusion des enfants en situation de handicap destinée aux élus et professionnels varois
- Participer au fonctionnement du pôle ressources départemental une fois créé, à travers des financements de fonctionnement, et/ou une mise à disposition de personnel, et/ou la tenue de permanences régulières d’accès aux droits

**INDICATEURS D’EVALUATION :**

- Nombre d’enfants bénéficiaires de l’AEEH accueillis en EAJE
- Nombre d’enfants bénéficiaires de l’AEEH accueillis en ALSH
- Nombre de professionnels formés et satisfaction exprimée quant à ces formations
- Nombre de réunions de coordination inter-institutionnelle et représentativité des acteurs à ces réunions
- Ouverture d’un pôle ressources et fréquentation de celui-ci
- Satisfaction des familles concernées par le handicap d’un enfant ou d’un parent
- Nombre d’élus et professionnels présents à la rencontre départementale et satisfaction de ceux-ci

## **THEMATIQUE : De la naissance à l'âge adulte**

### **Fiche action n°13 : Poursuivre et renforcer l'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes**

**PROGRAMMATION DE L'ACTION (CALENDRIER) : 2020-2023**

**THEMATIQUES :** Poursuivre le soutien aux projets accompagnant l'émancipation, l'autonomie et l'insertion des jeunes

**ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC PARTAGE / CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC PARTAGE :**

- Constat d'une diversité :
- D'acteurs impliqués dans le champ de la jeunesse et de leur accompagnement social et professionnel
- D'initiatives pour susciter le développement de projets, soutenir financièrement et/ou techniquement les jeunes dans leurs projets
- De lieux pour les accompagner dans la levée des freins professionnels et/ou sociaux
- Absence d'équité territoriale dans la couverture en termes de services pour les jeunes et leurs parents et les aider dans leur parcours professionnel
- Risque d'une concurrence entre les dispositifs existants au lieu d'une complémentarité
- Manque de lisibilité pour les jeunes et leurs parents de l'ensemble des offres disponibles
- Segmentation du parcours scolaire, social et professionnel des jeunes
- Mise en place d'un plan gouvernemental dit « Plan Jeunes » pour ne laisser aucun jeune sans solution suite à la crise sanitaire ; en effet ils en sont les 1ères victimes. Ce plan territorialisé comporte 3 axes :
  - faciliter l'entrée dans la vie professionnelle
  - orienter et former 200 000 jeunes vers les secteurs et métiers d'avenir
  - accompagner 300 000 jeunes éloignés de l'emploi en construisant des parcours d'insertion sur mesure

**OBJECTIF STRATEGIQUE :**

- Rendre lisible les offres et services proposés par chacun des acteurs institutionnels sur le public jeunes afin que chacun puisse s'en saisir (jeunes, parents, associations...)
- Penser les complémentarités entre chaque dispositif et leur imbrication éventuelle en mode parcours
- Améliorer le service rendu aux jeunes et leurs familles.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Entre l'Etat, la Région, le Département, Pôle Emploi, l'Education nationale, la CAF, les Missions Locales, les associations présentes sur les territoires, l'ensemble des structures d'accueil des enfants et adolescents du Var et d'accompagnement des projets, nombreux sont les acteurs à intervenir sur le champ de la jeunesse, et notamment sur le volet de leur insertion sociale et professionnelle.

Au-delà de leur champ de compétence réglementaire, ces institutions et acteurs ont aussi déployé de nombreuses initiatives locales pour accompagner les jeunes tout au long de leur parcours.

Il s'agit dès lors de pouvoir :

- établir un recensement de l'ensemble des offres proposées en termes d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (Aides sur projet individuel de la Caf, Accompagnement de projets via les structures PS Jeunes, Ose tes idées, PdN, Garantie Jeune, PACEA mis en œuvre par les Missions locales, Accompagnement proposé par les E2C, accompagnement spécifique de Pôle emploi, etc.)
- identifier les complémentarités avec les dispositifs liés à la prévention, à l'autonomisation du jeune par le soutien à des projets personnels, collectifs et/ou professionnels
- co-construire un parcours d'accompagnement des jeunes et maximiser le soutien auquel il peut prétendre par une cartographie des aides et dispositifs existants
- établir un diagnostic individuel des besoins de chaque jeune pour permettre une orientation vers l'accompagnement le plus adapté
- déployer de nouveaux services sur des zones pas ou peu couvertes et pour les publics les moins outillés aujourd'hui

**PILOTES :**

Etat - Pôle Emploi – CAF

**ACTEURS :**

Etat - Pôle Emploi – futur Service Public de l'Insertion - CAF – MSA (MSA Services) – Acteurs associatifs – Collectivités territoriales – PJJ - MDA...

**PUBLICS CIBLES :**

Jeunes de 16 à 25 ans

**RESULTATS ATTENDUS ET/OU LIVRABLES :**

- Cartographie des services et offres existants par public et par territoire
- Inter-connaissance des services proposés par chacune des institutions auprès des professionnels accompagnant le public sur les territoires
- Amélioration de la lisibilité des offres par public et sur les territoires

**ENGAGEMENTS COMMUNS DES SIGNATAIRES / MOYENS MOBILISES :**

- Promotion et communication autour des services et dispositifs existants auprès du grand public comme des partenaires
- Croisement des offres afin de pouvoir établir une cartographie des services et que chacun puisse les mobiliser dans leur accompagnement

**INDICATEURS D'EVALUATION :**

- Réalisation de la cartographie des offres et services existants
- Taux de recours des différents dispositifs en hausse
- Amélioration de la couverture territoriale en termes de services aux jeunes
- Absence de publics (tranches d'âge) dépourvues d'offres pour les accompagner

## **THEMATIQUE : De la naissance à l'âge adulte**

### **Fiche action n°14 : Poursuivre le soutien multi-partenarial aux espaces d'accompagnement des projets adolescents**

#### **PROGRAMMATION DE L'ACTION (CALENDRIER) :**

2021

**THEMATIQUE :** Poursuivre le soutien aux projets accompagnant l'émancipation, l'autonomie et l'insertion des jeunes

#### **ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC PARTAGE / CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC PARTAGE**

- Importance de recenser les actions jeunesse de chaque partenaire et de communiquer sur l'existant en matière de dispositif jeunesse ;
- Définir de nouveaux partenariats et assurer la sécurité des financements alloués aux dispositifs existant.
- Prendre en compte l'évolution des besoins et oser l'innovation
- Structurer et accompagner à l'échelle des territoires, des espaces proposant des outils et démarches favorisant l'autonomie, la décohabitation, et l'engagement citoyen des jeunes.
- Mettre en réseau les professionnels de l'engagement des jeunes pour une meilleure interconnaissance des outils et dispositifs, et pour favoriser les initiatives collectives ;
- Promouvoir les actions de prévention auprès du public jeunes, les orienter vers les structures d'accompagnement adaptées (ex : bilan de santé du CES, M't Dent, santé sexuelle, PMI, ...) et lutter contre toute forme d'addictions.

#### **OBJECTIF STRATEGIQUE :**

- Développer l'interconnaissance des politiques jeunesse afin que les institutions puissent se coordonner et mutualiser leurs moyens et ainsi soutenir au mieux les structures de terrain.  
Cette mutualisation devra intégrer non seulement les aspects organisationnels et de suivi mais pourra également faire l'objet d'une réflexion sur les dispositifs financiers disponibles.
- Initier un nouvel appel à projets commun inter-institutionnel qui sera co-construit en fonction des besoins identifiés

#### **DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

**La communication et la visibilité de l'offre :** créer une base de données recensant les dispositifs institutionnels existants, mais également des actions jeunesse existantes sur le territoire.

**La coordination :** promouvoir un examen concerté des projets répondant aux dispositifs institutionnels existant. Élargir la mise en réseau des acteurs de l'animation en direction des adolescents et des jeunes (dont les structures IJ, les dispositifs d'accompagnement de projets de jeunes, les espaces jeunes, tiers-lieux...)

La mutualisation : réflexion à mener sur la création d'un appel à projet commun portant sur la prise en compte et l'accompagnement des besoins du public jeune dans sa globalité (culture, santé, sport, citoyenneté), notamment au sein des territoires carencés et les plus éloignés des services.

Le but est de soutenir la réflexion et les initiatives portant sur l'autonomie des jeunes au sens large, et de soutenir les réponses innovantes et solidaires dans les domaines partagés du Schéma.

**PUBLIC CIBLE** : Jeunes de 11 à 25 ans et professionnels qui les accompagnent

**PILOTES** : CAF/ Service déconcentré de l'Etat chargé de la jeunesse /MSA

**ACTEURS** : CAF / Service déconcentré de l'Etat chargé de la jeunesse / MSA/ Conseil Départemental/ CPAM/ Structures d'accueil du public jeune/ Groupe représentatif des jeunes

**RESULTATS ATTENDUS ET/OU LIVRABLES :**

- Pérenniser les structures existantes
- Aider au développement de projets sur les territoires dépourvus
- Rendre une part entière aux jeunes dans la construction et la réalisation des projets

**ENGAGEMENTS COMMUNS DES SIGNATAIRES / MOYENS MOBILISES**

- Communiquer sur les offres/dispositifs institutionnels existants en direction des jeunes.
- Mettre en réseau des professionnels de l'engagement
- Accompagner des projets de création de lieux ressources à l'engagement
- Maintenir des offres de services (appels à projets, bourses jeunes...) spécifiques à l'engagement des jeunes
- Mettre en place d'une instance commune d'étude ou partage des projets de jeunes
- Associer le public cible dans la mise en place ou la rénovation des offres de service sur l'engagement

**INDICATEURS D'EVALUATION :**

- Nombre d'actions de communication réalisées
- Nombre de nouveaux lieux d'accompagnement de l'engagement des jeunes créés
- Nombre d'Instances de coordination réalisées
- Nombre de projets de jeunes soutenus
- Nombre d'agrèments de PS jeunes délivrés
- Effectivité des engagements pris

## *Thématique : De la naissance à l'âge adulte*

### **Fiche action n°16 : Accompagner les projets autour de l'inclusion et/ou de l'éducation numérique à l'attention des jeunes**

**PROGRAMMATION DE L'ACTION (CALENDRIER) :** A compter de 2020

**THEMATIQUES :**

Renforcer la coordination inter-institutionnelle sur le volet insertion/autonomisation/prévention

**ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC PARTAGE :**

- engouement des jeunes pour le numérique
- les métiers du numériques continuent de se développer
- mauvaise image du numérique auprès de nombreux adultes
- manque de présence et de visibilité des professionnels d'action sociale sur les réseaux sociaux
- hausse des problématiques liées aux réseaux sociaux (cyberharcèlement, isolement...)
- de nombreuses familles ne sont pas équipées en matériel numérique ou d'un accès à Internet
- grande hétérogénéité du public sur l'aisance informatique, avec des familles qui ne savent pas effectuer des démarches de plus en plus dématérialisées

**OBJECTIF STRATEGIQUE :**

Favoriser une approche responsable et positive du numérique, afin que celui-ci soit perçu et vécu comme un levier d'inclusion, d'autonomie, d'égalité des chances, d'épanouissement et d'accessibilité des services

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

- Poursuivre et élargir le dispositif « Les Promeneurs du Net » dans le Var avec une coordination renouvelée, un réseau étoffé qui maille le territoire et élabore des actions communes, et une meilleure visibilité auprès du public
- Sécuriser les financements assurant la pérennité des tiers-lieux numériques et l'émergence de nouveaux équipements d'insertion et d'accompagnement des publics
- Mettre en place des relais d'accès aux droits et aux services publics au plus proche des habitants et notamment dans les territoires éloignés des antennes institutionnelles
- Développer des services itinérants d'accès aux droits prenant appui sur le numérique (exemple du bus France Service porté par la MSA)

**PUBLIC CIBLE :** Les familles et en particulier les jeunes de 12 à 30 ans

**PORTEURS :** CAF / Etat / MSA /

**ACTEURS :** CAF du Var / Service déconcentré de l'Etat chargé de la jeunesse / MSA / Pôle Emploi / Missions locales / Conseil Départemental / Conseil régional PACA / ARS PACA / DSDEN du Var / CPAM du Var / UDAF du Var / CRIJ PACA / MODE 83 / FOL du Var / Petits Débrouillards PACA / CODES du Var / CCAS



#### **RESULTATS ATTENDUS ET/OU LIVRABLES :**

- un développement des tiers-lieux numériques dans le Var
- une augmentation significative du nombre de jeunes accompagnés par les Promeneurs du Net
- une augmentation des démarches en ligne lorsque cela est possible
- une simplification des démarches d'accès aux droits et aux services des familles et des partenaires d'action sociale
- une présence actualisée et attentionnée des organismes publics sur internet et sur les réseaux sociaux numériques

#### **ENGAGEMENTS COMMUNS DES SIGNATAIRES / MOYENS MOBILISES**

- Assurer une pérennité des financements au dispositif Promeneurs du Net
- Soutenir financièrement et accompagner les tiers-lieux numériques
- Mettre en place des démarches favorisant l'accès aux droits dans les territoires isolés
- Soutenir les démarches visant à renforcer l'équipement numérique des personnes précarisées
- Soutenir les actions utilisant le numérique comme support d'insertion
- Assurer une présence numérique grâce à une information fiable, accessible et actualisée auprès du public

#### **INDICATEURS D'EVALUATION**

- nombre de Promeneurs du Net et maillage territorial
- nombre de jeunes accompagnés par les Promeneurs du Net via les réseaux sociaux numériques
- satisfaction des Promeneurs du Net
- nombre de tiers-lieux éducatifs et fréquentation de ceux-ci
- nombre d'actions d'accompagnement des publics au numérique
- nombre de journées animées en itinérance pour proposer un accès aux droits dans les territoires les plus isolés
- nombre de démarches administratives effectuées sur Internet
- motifs de déplacement des publics au sein des administrations (les démarches peuvent-elles être réalisées en ligne ?)
- présence des organismes publics sur Internet et sur les réseaux sociaux numériques

***Thématique : De la prévention à l'accompagnement de toutes les familles sur la parentalité***

**Fiche action n°20 : Agir en faveur d'une ouverture des projets parentalité au sein des lieux qui accueillent parents et enfants**

**PROGRAMMATION DE L'ACTION (CALENDRIER) :**

2020-2023

**THEMATIQUES :**

Agir en faveur d'une socialisation précoce pour prévenir les situations de vulnérabilité

**ENJEUX / CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC PARTAGE**

- Méconnaissance des actions parentalité par les familles (aussi bien sur leur existence, que sur leurs finalités)
- Fréquentation à consolider des lieux / actions existants
- Maillage partenarial à consolider sur les territoires (LAEP, EAJE, Etablissements scolaires, Associations de parents d'élèves, Service PMI, Services de Programme de Réussite Educative...) pour amener les parents à fréquenter les actions
- Existence de structures parentalité pour la petite enfance, manque d'offre pour les parents d'adolescents
- Rôles des animateurs territoriaux en matière de parentalité
- Difficulté à sortir des dispositifs connus du soutien à la parentalité
- La relation de confiance entre les parents et l'école constitue un enjeu déterminant pour les enfants, en particulier dans les territoires en grande ruralité ou situés en Quartiers politique de la ville.

**OBJECTIF STRATEGIQUE :**

Encourager l'innovation des acteurs du soutien à la parentalité pour proposer des actions à fort impact afin d'accompagner toutes les familles via le renforcement des différentes offres de soutien à la parentalité existantes et d'accompagner spécifiquement les familles les plus fragilisées au sein de toutes les structures accueillant des parents

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

- Développer les actions visant à « aller vers les parents » notamment dans le cadre de l'entreprise, des établissements scolaires, des établissements d'accueil du jeune enfant, des associations de parents d'élèves, etc.
- Développer les actions d'accompagnement des parents via le numérique ou en distanciel (exemple de webinaires, de plateformes numériques)
- Développer les actions sur des thématiques ou besoins aujourd'hui non suffisamment investis (« répit parental et familial » pour les parents d'enfants en situation de handicap, actions d'accompagnement au deuil des familles...)
- Développer des espaces parents au sein des écoles et établissements scolaires : ils permettent de faciliter les échanges et la convivialité entre les parents et l'équipe éducative.

**PUBLIC CIBLE :**

Toutes les familles du Var

**PILOTES :**

Caf du Var / CD / DSDEN / UDAF

**ACTEURS :**

Etablissements scolaires, Acteurs du PRE, LAEP, CLAS, Structures de l'Animation de la vie sociale, Porteurs de projets via l'AAP parentalité annuel

**ENGAGEMENTS COMMUNS DES SIGNATAIRES / MOYENS MOBILISES :**

- Soutien financier aux projets oeuvrant dans cette thématique
- Relais de ces offres via les têtes de réseau parentalité
- Accompagnement technique
- Relais en termes de communication

**INDICATEURS D'EVALUATION**

Nombre d'actions concernant ces thématiques via les AAP parentalité 2021-2022-2023

Nombre d'actions reconduites d'année en année sur ces thématiques et publics

Taux de satisfaction sur ces actions / Bilan déposé de ces actions

## ***Thématique : De la prévention à l'accompagnement de toutes les familles sur la parentalité***

### **Fiche action n°23 : Développer et dynamiser les lieux ressources parentalité et l'animation parentalité**

#### **PROGRAMMATION DE L'ACTION (CALENDRIER) :**

D'ici 2023, Ouvrir un lieu ressources sur chaque territoire non couvert ou à renforcer : Pays de Fayence, lacs et gorges du Verdon, Golfe de St Tropez et Métropole de Toulon et accompagner/outiller les lieux ressources existants

#### **THEMATIQUES :**

Ouvrir de nouveaux espaces ou nouveaux lieux pour accompagner la parentalité et dynamiser l'animation de réseau parentalité sur les territoires

#### **ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC PARTAGE / CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC PARTAGE**

- Territoires du département dépourvus de structures de l'animation de la vie sociale et/ou de structures proposant une palette diversifiée de services aux familles
- Nouvelle prestation de service de la Caf à destination de lieux ressources proposant des offres hybrides aux familles dans des territoires ciblés.
- Deux territoires sont aujourd'hui pourvus de lieux ressources. D'autres sont identifiés comme prioritaires pour les futurs appels à projets : Pays de Fayence, Lacs et Gorges du Verdon, Golfe de St Tropez et la Métropole de Toulon.
- Complémentarité à trouver entre ces lieux ressources, les structures de l'AVS et d'autres dispositifs existants comme les espaces parents de l'Education nationale.

#### **OBJECTIFS STRATEGIQUES :**

- Développer les lieux accueillant tous les parents avec une palette d'actions diversifiées
- Trouver les interactions et les complémentarités entre les lieux ressources et espaces parents mis en œuvre et/ou soutenus par les acteurs accompagnant les parents sur les territoires

#### **DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Ces lieux ressources à l'attention des parents (espaces parents, maisons des familles, maison de la parentalité) peuvent leur proposer différentes offres regroupées au sein d'un même lieu (conseil, information, accompagnement, orientation etc.) et différentes modalités d'intervention à la fois en présentiel et en distanciel. En complément, les lieux dédiés aux parents favorisent les liens parents/écoles en répondant aux questionnements que les parents se posent, visant la prévention et l'accompagnement. Utiliser les lieux de proximité (écoles, collèges). Pour les écoles maternelles, les services de la PMI sont des partenaires incontournables sans oublier le maillage associatif local. Pour les parents d'adolescents, le collège peut également être un lieu ressource complémentaire.

#### **PUBLIC CIBLE :**

Toutes les familles du Var et tous les âges, parents, enfants, grands-parents

#### **PORTEURS :**

Tous les partenaires de la parentalité (associations, collectivités, institutions)

**ACTEURS :**

Conseil Départemental, DSDEN, Caf du Var

**RESULTATS ATTENDUS ET/OU LIVRABLES :**

- Soutenir et valoriser des lieux ressources sur des territoires ciblés par un diagnostic partagé, dépourvus de structures proposant ces services aux familles et/ou insuffisamment couverts : Pays de Fayence, lacs et gorges du Verdon, Golfe de St Tropez et Métropole de Toulon.
- Renforcer les liens parents/ école pour les parents les plus éloignés de l'école (implication des parents dans la vie de l'école, baisse de l'agressivité des parents vis à vis de l'école), actions de prévention à la demande des parents.
- Renforcer la collaboration et du maillage avec les associations du quartier aussi bien pour les parents que pour les professionnels.

**ENGAGEMENTS COMMUNS DES SIGNATAIRES / MOYENS MOBILISES :**

- Soutenir financièrement les projets œuvrant dans cette thématique
- Avoir un relais de ces offres via les têtes de réseau parentalité
- Accompagner techniquement la montée en charge de ces lieux ressources (notamment, par un appui de la Caf)
- Avoir un relais en termes de communication

**INDICATEURS D'EVALUATION**

- Nombre de lieux ressources mis en place et soutenus en 2023
- Nombre de territoires cibles couverts par un lieu ressources en 2023

***Thématique : De la prévention à l'accompagnement de  
toutes les familles sur la parentalité***

**Fiche action n°26 : Rénover les Contrats Locaux  
d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)**

**PROGRAMMATION DE L'ACTION (CALENDRIER) :**

Année scolaire 2020-2021

**THEMATIQUES :**

Soutenir les parents dans l'accompagnement scolaire de leurs enfants  
Amplifier la dynamique des « Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité »  
Renforcer la coordination entre l'ensemble des acteurs impliqués dans les CLAS (Etablissements scolaires, Porteurs de projets CLAS, Parents...)  
Renforcer l'animation de réseau CLAS

**ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC PARTAGE / CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC PARTAGE**

La crise sanitaire a conduit une implication amplifiée des parents dans la scolarité de leurs enfants et le maintien des actions de manière adaptée (distanciel) des partenaires du CLAS afin de permettre une continuité éducative pendant la fermeture des établissements scolaires.

L'enjeu est donc de :

- dynamiser le réseau des partenaires CLAS via son développement quantitatif et qualitatif
- renforcer la dimension qualitative des actions CLAS sur le champ du soutien à la parentalité par l'accès aux outils numériques
- renforcer la place des parents au sein du CLAS.

**OBJECTIFS STRATEGIQUES :**

- Accompagner la montée en charge progressive du CLAS dans les territoires (quantitativement et qualitativement)
- Mettre en œuvre le dispositif départemental « CLAS numérique » par l'outillage au maxima de 500 élèves d'élémentaire, collégiens et leurs familles ce qui représente environ 11% des enfants concernés par le CLAS, en complémentarité d'une dotation de l'Etat auprès d'établissements scolaires situés en quartiers politique de la ville.

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Le Comité technique du CLAS (CAF, CD, DSDEN, ETAT) instruit les demandes des porteurs CLAS. En complément, des visites et des accompagnements techniques sont proposés aux porteurs. Il s'agit de renforcer cet accompagnement et la promotion de ces CLAS sur les territoires, de renforcer aussi la promotion auprès des établissements scolaires afin d'amplifier les dynamiques autour du CLAS.

En parallèle, une autre démarche d'amplification du CLAS est menée via une expérimentation sur l'année scolaire 2020-2021 : le CLAS numérique.

La Caf du Var a initié un soutien complémentaire aux porteurs de projets CLAS par une aide financière à l'équipement numérique (tablettes numériques), équipement prêté aux familles et par un volet d'accompagnement des porteurs et d'animation du dispositif départemental, via le financement d'une coordination du CLAS à l'échelle départementale.



**PUBLIC CIBLE :**

Elèves d'élémentaire, collégiens et leurs familles issus de QPV pour l'Etat, et pour la Caf, élèves d'élémentaire, collégiens et leurs familles avec priorité aux QPV et aux territoires ruraux

**PILOTES :**

Services de l'Etat, DSDEN et Caf du Var

**ACTEURS :**

Porteurs de projets CLAS 2020-2021, associations relevant du champ de compétence de la branche Famille, écoles et établissements scolaires, tout nouveau porteur qui s'intègre aux projets CLAS sur 2020-2023.

**RESULTATS ATTENDUS ET/OU LIVRABLES :**

- Mise en œuvre d'un Appel à projets « CLAS numérique » pour l'année 2020-2021
- Evaluation de l'AAP et des projets déposés
- Re conduite ou non avec l'association de nouveaux partenaires de l'AAP CLAS numérique

**ENGAGEMENTS COMMUNS DES SIGNATAIRES / MOYENS MOBILISES :**

- Etat/Education nationale : dotation d'équipements auprès d'établissements scolaires
- Caf du var : aide au fonctionnement financier et technique ; aide à l'investissement et financement d'une coordination du CLAS numérique à l'échelle départementale

**INDICATEURS D'EVALUATION**

- Taux d'élèves d'élémentaires et de collégiens outillés par rapport au nombre d'élèves d'élémentaires et de collégiens concernés par le CLAS
- Nombre de familles accompagnées
- Nombre de familles outillées dans le cadre du CLAS numérique
- Evaluation à l'issue de l'année scolaire 2020-2021

***Thématique : De la prévention à l'accompagnement de  
toutes les familles sur la parentalité***

**Fiche action n°28 : Communiquer sur l'offre petite enfance et parentalité  
auprès des parents afin de répondre à leur demande**

**PROGRAMMATION DE L'ACTION (CALENDRIER) :**

2020-2023

**THEMATIQUES :**

Développer l'information aux familles

**ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC PARTAGE / CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC PARTAGE**

L'accompagnement des familles pour obtenir un mode d'accueil demeure primordial afin de concilier vie familiale et vie professionnelle.

Sur le département du Var, et en fonction des territoires, la communication sur les différents modes d'accueil et l'offre disponible reste inégalement mise en œuvre.

Plusieurs outils et ou services œuvrent au quotidien afin de renseigner au mieux les familles dans leurs recherches.

Les Ram, lorsqu'il en existe, accompagnent les parents dans leurs recherches mais ces structures sont prioritairement identifiées comme des lieux d'accueil de professionnels de l'accueil individuel uniquement.

Une harmonisation de l'information doit être mise en œuvre sur l'ensemble des territoires par des canaux clairement identifiés et simplifiés afin de répondre aux besoins des familles.

**OBJECTIFS STRATEGIQUES :**

- Identifier les relais assistants maternels sur les territoires
- Développer une offre de communication à l'attention des familles par les RAM et par les LAEP
- Valoriser les guichets uniques existants au sein des territoires
- Développer des RAM sur des territoires dépourvus
- Permettre aux RAM une meilleure identification des offres d'accueil, notamment par une réflexion menée autour du suivi des assistants maternelles via un cahier des charges spécifique (renforcement du rôle d'accompagnement des assistantes maternelles)
- Développer des actions de communication à l'ensemble des familles du territoire
- Informers les familles sur le site 'monenfant.fr'
- Développer une continuité dans l'information et l'accompagnement des familles sur des actions parentalité au sein des différents modes d'accueil et des RAM

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Devant l'offre existante en matière de Petite Enfance, les parents accèdent à un certain nombre d'informations (parfois contradictoires) qui rendent difficile les démarches de recherche d'un mode d'accueil.

Face à cette difficulté, l'ensemble des professionnels des institutions et associations doivent construire un parcours d'information harmonisé sur l'ensemble des territoires avec pour objectif central de répondre aux besoins des familles en matière non seulement de solutions d'accueil mais également d'action visant à favoriser le lien parent/enfant, etc...

**PUBLIC CIBLE :**

## Familles des territoires du département

**PILOTES :** CAF / PMI Conseil départemental / UDAF

**ACTEURS :** CAF / PMI / UDAF / ACEPP83 / Acteurs associatifs / Etablissements d'accueil / Lieux d'information et d'orientation (guichet unique petite enfance, LAEP, RAM etc.)

**RESULTATS ATTENDUS ET/OU LIVRABLES :**

Plaquettes de communication sur les offres en matière de Petite Enfance

Action de communication auprès des familles (Forum, rencontres, etc...)

Mise en place du site internet du SDSF

Cahier des charges spécifiques aux RAM sur des missions complémentaires (observatoire notamment)

**ENGAGEMENTS COMMUNS DES SIGNATAIRES / MOYENS MOBILISES :**

Soutien à la création de nouveaux RAM

Appui et accompagnement des RAM sur leurs missions d'observatoire, d'accompagnement professionnel des assistantes maternelles

**INDICATEURS D'EVALUATION :**

Nombre de RAM créés sur le département

Taux de couverture des RAM / assistantes maternelles actives

Diminution du nombre de places non occupées dans les places disponibles des assistantes maternelles

***Thématique : Structurer et renforcer la politique coordonnée inter-partenaires***

**Fiche action n°37 : Partager l'élaboration et le suivi des projets sociaux**

**PROGRAMMATION DE L'ACTION (CALENDRIER) :**

Février – Juin 2021

**THEMATIQUES :**

**Renforcer et structurer le partenariat autour de l'animation de la vie sociale (AVS) dans une logique de prévention des risques et de meilleur service rendu aux habitants**

**CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC PARTAGE**

- Projet social : pierre angulaire des relations partenariales
- Besoin de renforcer la lisibilité des projets sociaux
- Favoriser la cohérence des actions et de leurs financements, déployées dans le cadre des projets sociaux

**OBJECTIF OPERATIONNEL :**

- Améliorer la lisibilité de l'action des centres sociaux et espaces de vie sociale en faveur des habitants
- Formaliser une instance partenariale de partage et de suivi des projets sociaux des équipements, adaptée à la réalité des territoires

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

- Mettre en place un groupe de travail
- Définir un référentiel socle commun de fonctionnement de l'instance
- Rendre opérationnelle l'instance sur tous les centres sociaux et les espaces de vie sociale dès 2021

**PUBLIC CIBLE :**

Centres sociaux – Espaces de vie sociale - Partenaires

**PILOTES :**

Fédération des centres sociaux, CAF

**ACTEURS :**

Centres sociaux – EVS / Communes / Conseil départemental (UTS), Intercommunalités, Caf, MSA, CARSAT, CCAS

**RESULTATS ATTENDUS ET/OU LIVRABLES :**

La rédaction du socle commun de fonctionnement (fiche cadre partagée)

**ENGAGEMENTS COMMUNS DES SIGNATAIRES / MOYENS MOBILISES :**

Participation aux groupes de travail

**INDICATEURS D'EVALUATION :** La mise en place d'une instance de suivi pour chaque centre social et espace de vie sociale.

***Thématique : Structurer et renforcer la politique coordonnée inter-partenaires***

**Fiche action n°38 : Accompagner les équipements pour prévenir les risques de dysfonctionnement durable**

**PROGRAMMATION DE L'ACTION (CALENDRIER) :**

FEVRIER 2021 – JUIN 2021

(à lier avec les travaux sur l'instance – fiche 37)

**THEMATIQUES :**

**Renforcer et structurer le partenariat autour de l'animation de la vie sociale (AVS) dans une logique de prévention des risques et de meilleur service rendu aux habitants**

**ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC PARTAGE / CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC PARTAGE**

-Amélioration de la lisibilité de l'action des centres sociaux et espaces de vie sociale en faveur des habitants  
-Nécessité de pouvoir se référer à un processus clair pour la gestion des situations particulières (départ de directeur, difficultés financières, problématique de gouvernance)

**OBJECTIF OPERATIONNEL :**

- Elaborer un guide de gestion de situations particulières à destination de tous les centres sociaux et les espaces de vie sociale (départ de directeur, difficultés financières, problématique de gouvernance)  
- Communiquer le guide

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

-Mettre en place un groupe de travail partenarial  
-Définir le cadre et le contenu  
-Rédiger le guide  
-Définir les vecteurs de communication et communiquer

**PUBLIC CIBLE :**

Les centres sociaux et les EVS et les partenaires

**PILOTES :**

Fédération des centres sociaux et Caf du Var

**ACTEURS :**

Fédération des centres sociaux et Caf du Var, les centres sociaux et les EVS et les partenaires

**RESULTATS ATTENDUS ET/OU LIVRABLES :**

-Le guide et la communication

**INDICATEURS D'EVALUATION :** Evolution des situations de difficultés des structures.

***Thématique : Structurer et renforcer la politique coordonnée inter-partenaires***

**Fiche action n°40 : Formaliser la procédure de recrutement des directeurs de centres sociaux**

**PROGRAMMATION DE L'ACTION (CALENDRIER) :**

Échéance : janvier 2021

3 réunions maximum :

- Réunion 1 : cadrage
- Réunion 2 : définition des chapitres
- Réunion 3 : finalisation du contenu

**THEMATIQUES :**

Animation de la vie sociale

**ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC PARTAGE / CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC PARTAGE**

- Un processus de recrutement existe sur le département mais il n'est pas formalisé.
- Les membres des CA ne connaissent pas tous le processus et un besoin de lisibilité est nécessaire pour les soutenir dans la démarche de recrutement.
- Il a été noté l'intérêt d'avoir les partenaires présents dans la démarche de recrutement.

**OBJECTIF STRATEGIQUE :**

Renforcer l'attractivité de la fonction de Direction

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

Formaliser une procédure de recrutement concertée et partagée.

**PUBLIC CIBLE :**

Les membres des CA  
Les partenaires institutionnels

**PILOTES :**

CAF / Fédération des centres sociaux

**ACTEURS :**

Ville de Draguignan – les communes – Ville de Toulon  
MTPM - interco  
Délégués du Préfet  
Caf  
Fédération des centres sociaux  
Département

**RESULTATS ATTENDUS ET/OU LIVRABLES :**

- La procédure de recrutement

**ENGAGEMENTS COMMUNS DES SIGNATAIRES / MOYENS MOBILISÉS :**

Référentiel métier de la Lettre circulaire Cnaf 2016

**INDICATEURS D’EVALUATION :**

La mise en œuvre de la procédure de recrutement



***Thématique : Structurer et renforcer la politique coordonnée inter-partenaires***

**Fiche action n°41 : Agir sur l'attractivité de la fonction de direction et accompagner la prise de poste sur la fonction de direction de centres sociaux**

**PROGRAMMATION DE L'ACTION (CALENDRIER) :**

Juin 2021

**THEMATIQUES :**

Animation de la vie sociale – Attractivité du poste de Direction

**ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC PARTAGE / CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC PARTAGE**

La fonction de direction a évolué (complexité administrative, professionnalisation de la fonction, etc)

A l'arrivée en poste, les directeurs et directrices ont besoin d'un apport de connaissances personnalisées : la connaissance des territoires, des dispositifs locaux, les réseaux, du partenariat, et le cas échéant des compétences à affiner selon le parcours des personnes.

La difficulté à recruter des candidats au profil adapté s'est avérée forte ces dernières années.

**OBJECTIF OPERATIONNEL :**

Une prise de poste rapide et efficace

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

- Rédiger un parcours d'intégration socle et proposer des modalités d'actions sur le recrutement (la formation, la communication, le partenariat, etc.)
- Elaborer une note de cadrage avec la formulation de préconisations pour agir sur l'attractivité de la fonction de direction.

**PUBLIC CIBLE :**

Les directrices-eurs dans leur prise de fonction

**PORTEURS :**

La Fédération des centres sociaux

**ACTEURS :**

Des directeurs de centres sociaux / Les partenaires institutionnels / Les membres de CA

**RESULTATS ATTENDUS ET/OU LIVRABLES :**

Un parcours d'intégration formalisé et concerté

**ENGAGEMENTS COMMUNS DES SIGNATAIRES / MOYENS MOBILISES :**

Participation au groupe de travail piloté par la Fédération

**INDICATEURS D'EVALUATION :** le parcours d'intégration rédigés et communiqués

**Thématique : S'appuyer sur les compétences des personnes bénéficiaires (expertise d'usage) au sein de l'animation et de l'évaluation du SDSF**

**Fiche action n°46 : Formaliser la participation citoyenne au suivi et à l'évaluation des actions intégrées au SDSF**

**PROGRAMMATION DE L'ACTION (CALENDRIER) :**

En cohérence avec le SDSF 2020-2023

**THEMATIQUES :** S'appuyer sur les compétences des personnes bénéficiaires au sein de l'animation et de l'évaluation du SDSF

**ENJEUX / CONSTATS ISSUS DU DIAGNOSTIC PARTAGE :**

- Mise en actions sur le territoire par le biais d'un protocole et d'une méthode impliquant les citoyens
- Déclinaison des actions sur le territoire Avec et Pour les familles et leurs entourages
- Mise en place d'actions jusqu'à l'implémentation de la solution en tenant compte des besoins et des remontées des citoyens, dans une démarche participative
- Appropriation des politiques publiques pour les familles
- Acculturation de la démarche participative pour les partenaires et une culture commune
- Formation/action des partenaires

**OBJECTIF STRATEGIQUE :**

- Favoriser la connaissance et l'appropriation du SDSF
- Permettre des ajustements réguliers des politiques et actions aux besoins des territoires et des publics
- Contribuer à sa mise en œuvre, animation et évaluation en associant toutes les parties prenantes

**DESCRIPTIF DE L'ACTION :**

- Communiquer autour du schéma départemental auprès des citoyens
- Objectif : le simplifier, donner envie, sensibiliser et susciter la participation des familles pour permettre la constitution d'un panel de citoyens volontaires, acteurs de la mise en œuvre du Schéma.
- Prioriser ensemble, partenaires et citoyens volontaires, les actions à mettre en œuvre dans le territoire
- Objectif : valoriser l'expertise d'usage des citoyens
- Co-construire la déclinaison opérationnelle des actions prioritaires avec les partenaires et le panel volontaires
- Objectif : s'adapter aux modes de vie et besoins des familles
- Promouvoir la participation des familles et pérenniser la démarche auprès de l'ensemble des acteurs du territoire
- Objectif : impliquer les familles sur les actions du SDSF et plus largement, ainsi que dans l'évaluation des politiques publiques

**PUBLIC CIBLE :**

Toutes les familles du Var - Tous les acteurs associés à la démarche SDSF

**PILOTES :** Caf du Var – Etat – Conseil Départemental, avec l'appui d'Insolab

**ACTEURS :**

TVT Innovation – Acteurs institutionnels – Acteurs associatifs

**RESULTATS ATTENDUS :**

Implication des familles et valorisation des intérêts et bénéfices de la participation citoyenne transférables sur d'autres politiques publiques à mettre en œuvre ;  
Investir, dans une évolution des pratiques professionnelles et des compétences, en capacité d'intégrer une démarche participative et inclusive, des citoyens et personnes en difficulté sociale ;  
Co-construire une gouvernance permettant une élaboration et une conduite concertée et coordonnée des dispositifs d'insertion et d'inclusion ;  
Co-construction d'une boîte à outil transférable

**ENGAGEMENTS COMMUNS DES SIGNATAIRES / MOYENS MOBILISES :**

Participation aux groupes de travail  
Diffusion du kit

**INDICATEURS D'EVALUATION :**

- Nombre de participants au groupe de travail
- Création du kit et diffusion aux acteurs

## Annexe n°2 : Eléments de diagnostic départemental

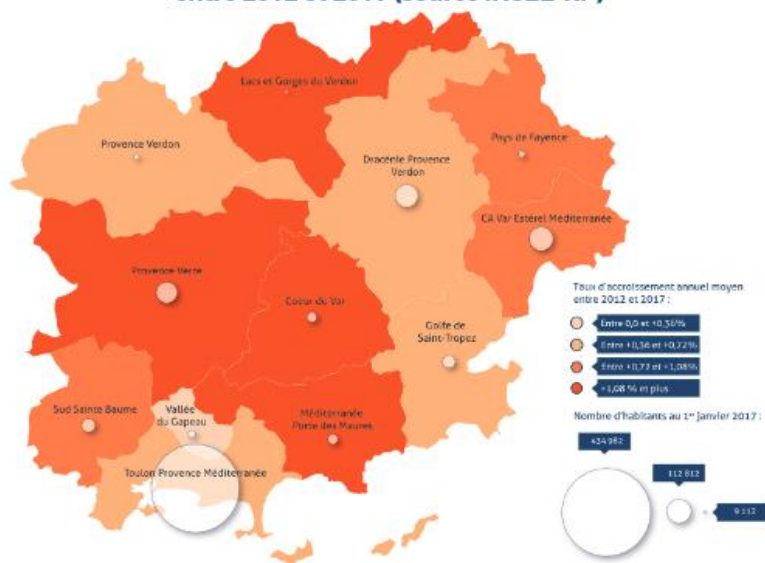
L'ensemble des cartographies jointes à ce support ont pour objectif de mettre en comparaison la situation connue entre 2017, date de mise en œuvre du précédent Schéma et l'année 2019, dernière année d'actualisation des données allocataires de la Caf du Var. elles permettent de mettre en comparaison également les demandes en matière de services aux familles et les offres déployées sur les territoires sur chacune des grandes thématiques liées aux services aux familles.

Petite enfance

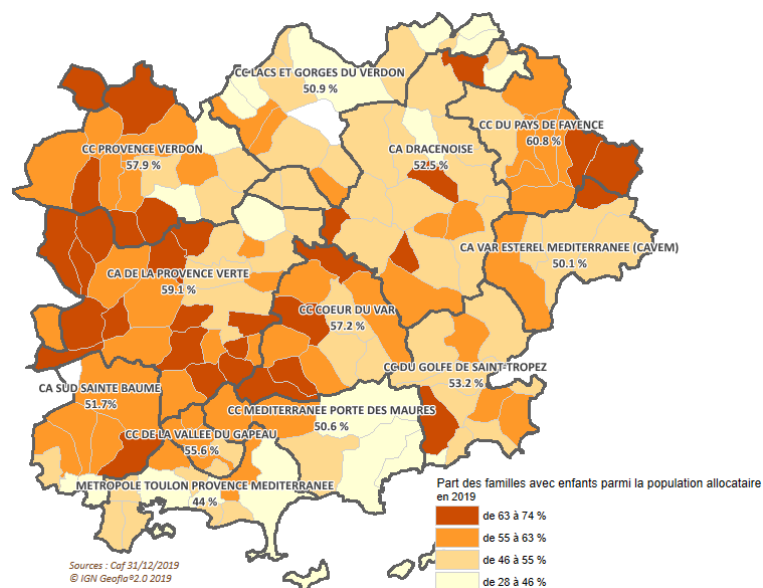
- Enfance / Jeunesse
- Soutien à la parentalité
- Animation de la vie sociale.

Entre 2012 et 2017, le département a connu une progression annuelle moyenne de sa population de +0,72% par an, due pour entière partie au solde migratoire positif. En 2019, ce sont 104 000 familles allocataires avec enfants comptabilisés, soit 49,4% des foyers allocataires.

Évolution de la population des EPCI du Var  
entre 2012 et 2017 (source INSEE-RP)

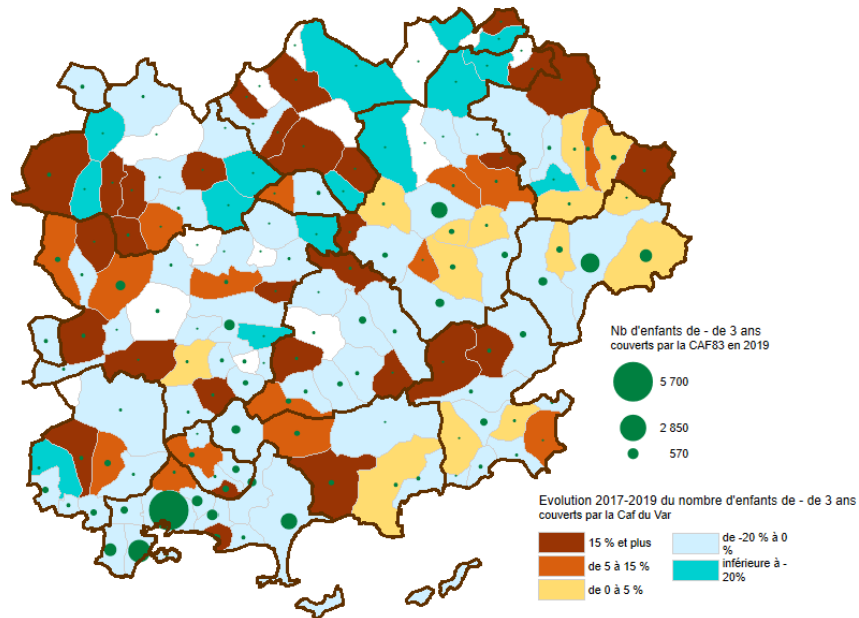


1. Source AUDAT Var



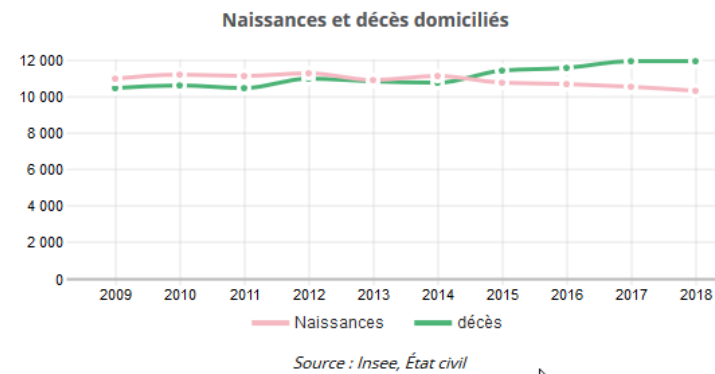
## 1. Petite enfance

### Évolution 2017 – 2019 des enfants de moins de 3 ans couverts par la Caf



En 2019, ce sont 104 000 familles allocataires avec enfants comptabilisés, soit 49,4% des foyers allocataires.

Suivant la courbe de la natalité varoise, le nombre d'enfants de moins de 3 ans couverts par la Caf du Var est en diminution par rapport à 2017. Seuls trois territoires connaissent une croissance positive : La Provence Verte, la Vallée du Gapeau et Méditerranée Porte des Maures.

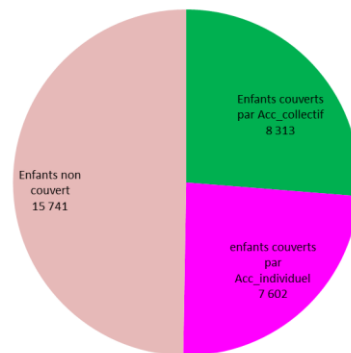
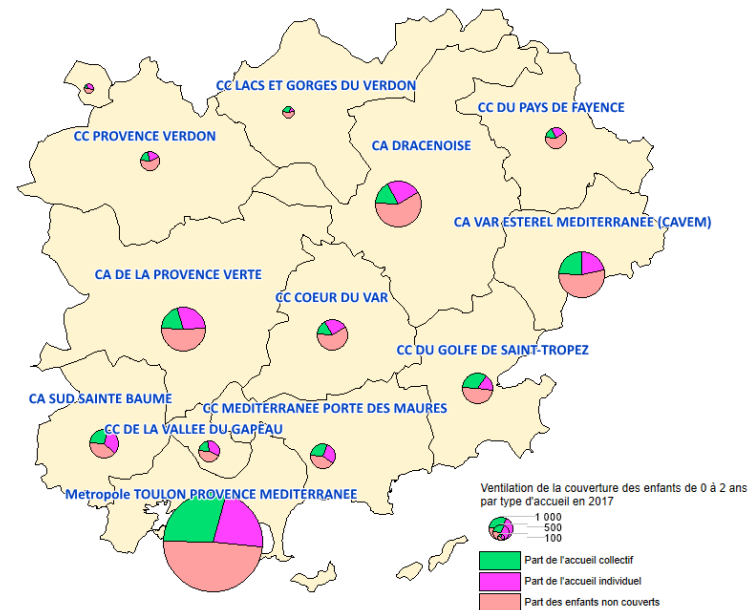
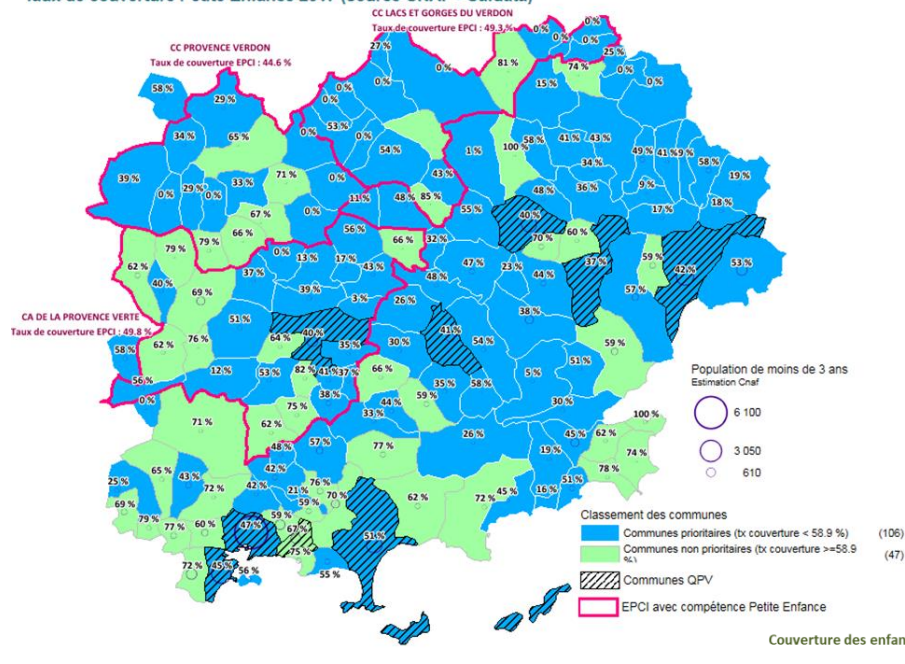


## Taux de couverture Petite enfance

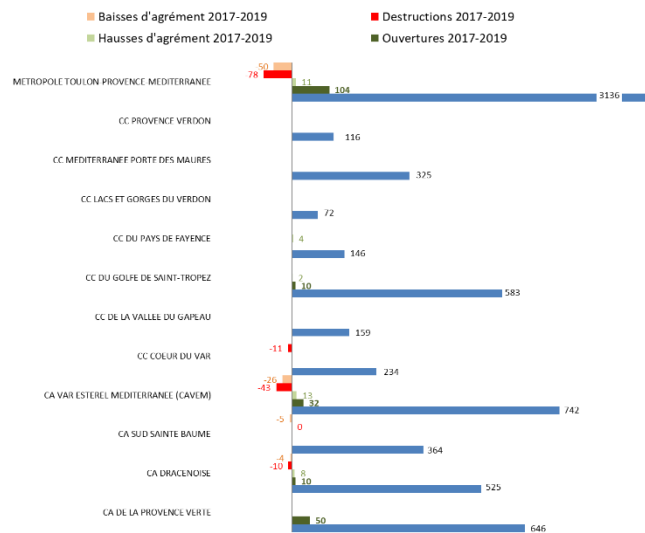
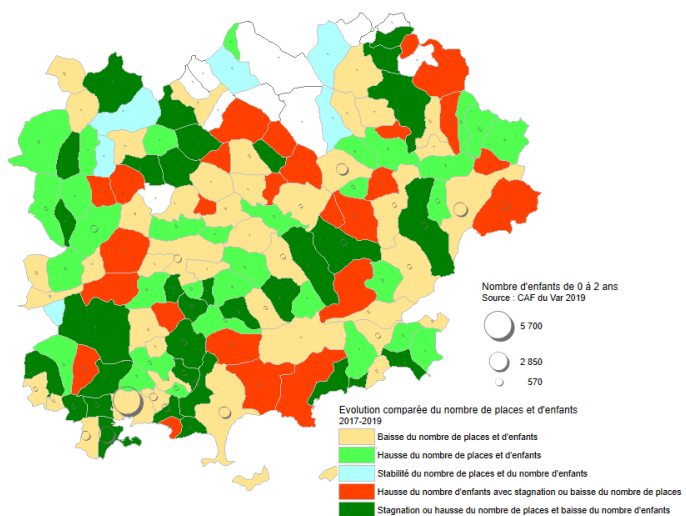
50,3 % des enfants varois de moins de 3 ans sont couverts par un mode de garde formel en 2017 (58,9% sur le plan national) vs 48,9 % en 2016.

En 2017 dans le Var, l'accueil collectif regroupe 52 % des enfants couverts et l'accueil individuel 48%, tout comme en 2016.

Taux de couverture Petite Enfance 2017 (source CNAF - Cafdata)



## Évolution comparée du nombre de places d'accueil (en individuel et en collectif) 2017-2019

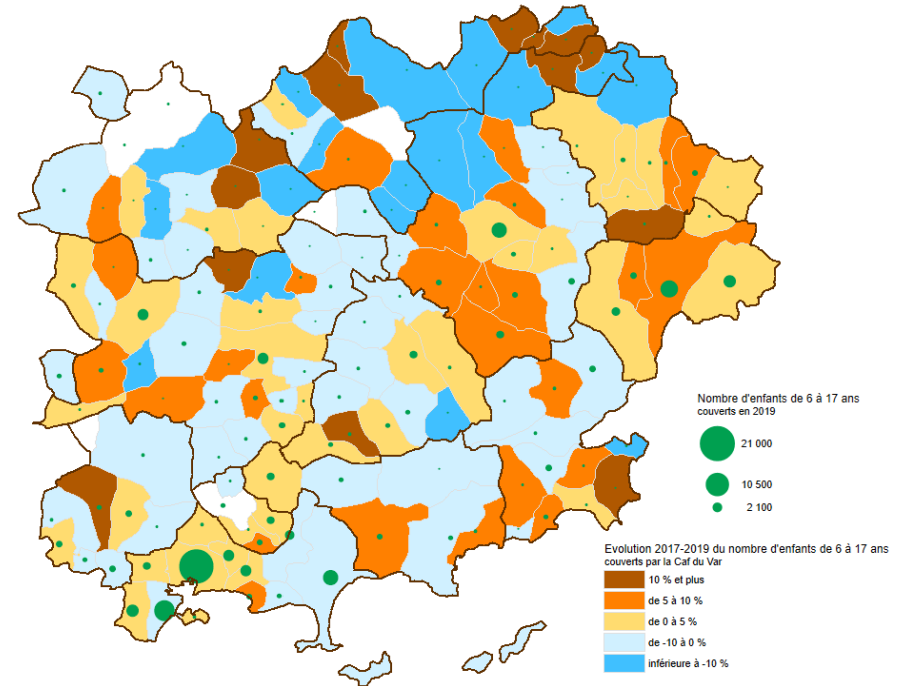
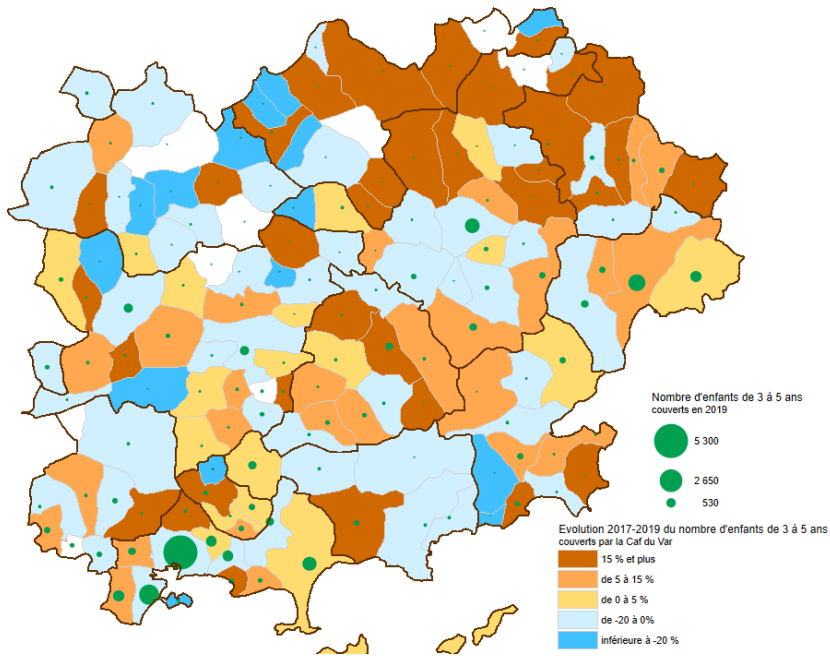




## 2. Enfance/jeunesse

### Évolution 2017 – 2019 des enfants de 3 à 5 ans et de 6 à 17 ans couverts par la Caf

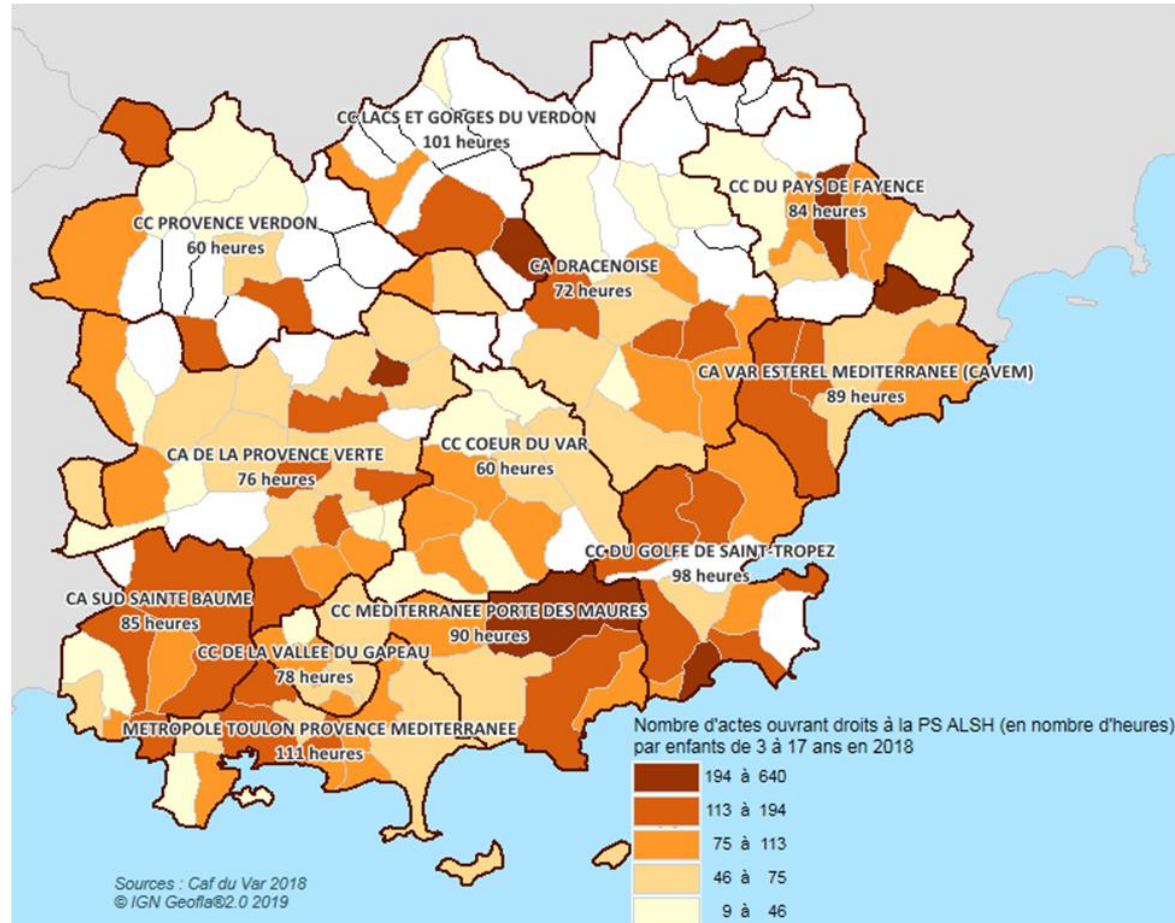
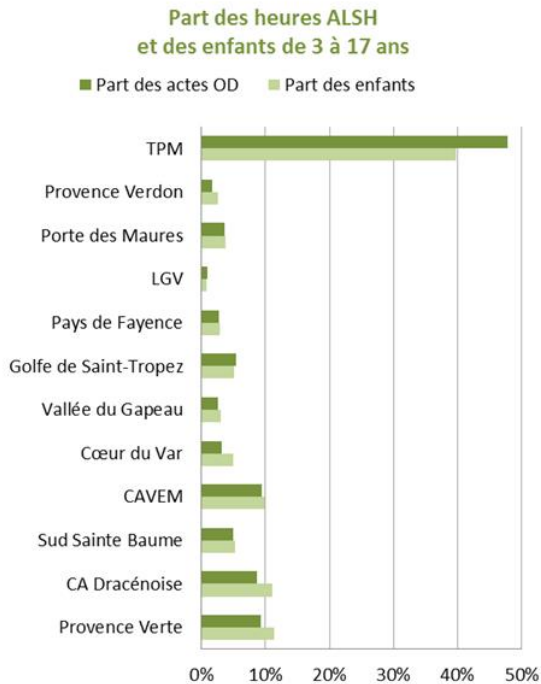
Le nombre d'enfants de cette tranche d'âge est en légère augmentation, notamment dans le quart Nord Est du département où son effectif est cependant assez faible.



## L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement

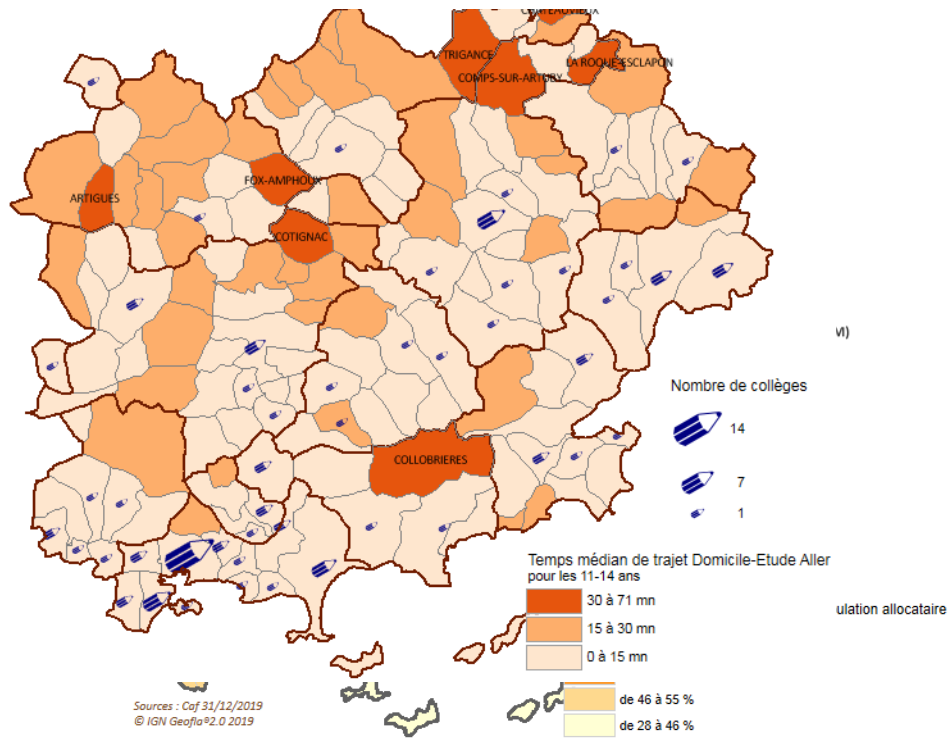
Sources : CAF du Var 2018 – traitement local

En 2018, en moyenne 92 heures par enfant de 3 à 17 ont ouvert droit à la prestation ALSH.

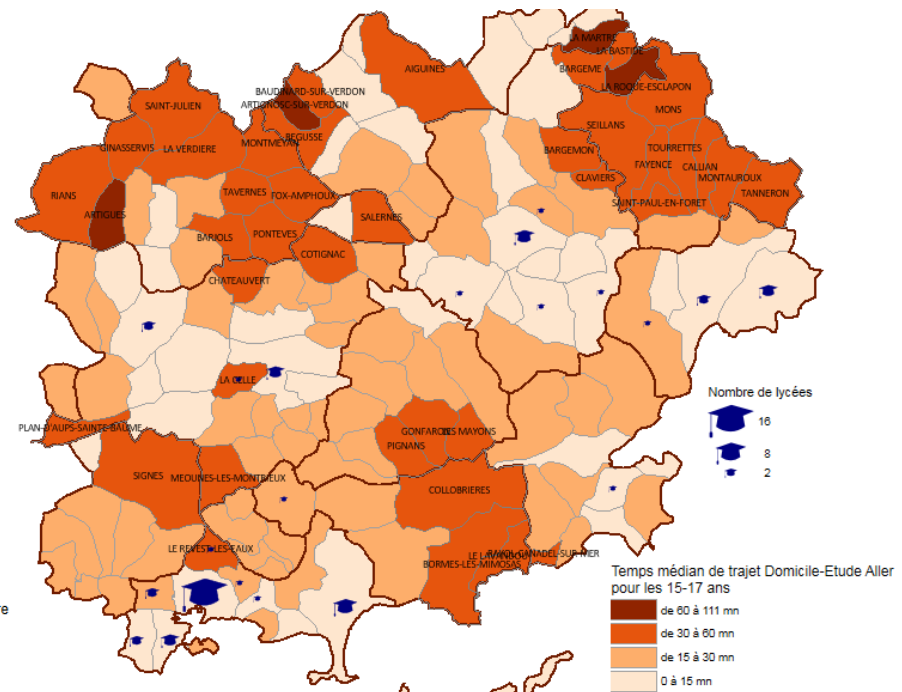


## Mobilité scolaire : les temps de trajet

### Temps de trajet des collégiens



### Temps de trajet des lycéens





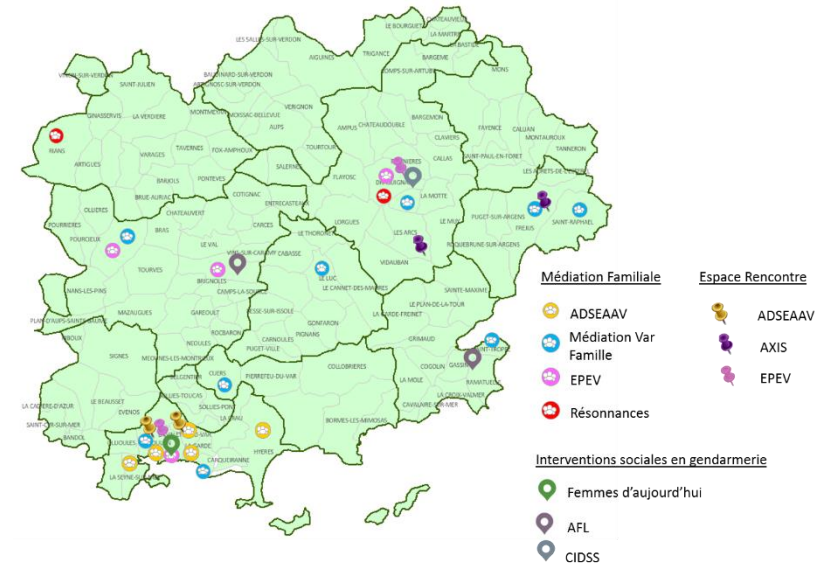


## Apporter des réponses adaptées aux familles et parents en situation de fragilités et/ou rupture conjugales

En 2018, 16 communes disposent d'un service ou d'une permanence de médiation familiale.

Sur les espaces rencontres, ce sont 3 associations qui sont présentes sur le département.

En 2019, ce sont 4 établissements (commissariat ou gendarmerie) qui bénéficient d'un Intervenant Social en Gendarmerie ou Commissariat pour réaliser l'interface entre l'action policière et la prise en charge sociale des publics reçus en situation de détresse sociale.



## Evolution 2017 – 2019 du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)

La couverture du territoire s'est largement étendue avec l'arrivée de deux nouveaux porteurs en 2018-2019 : I.S.A. à Hyères et le CSC Maison du partage à Vinon sur Verdon.

Deux territoires restent non couverts : le Pays de Fayence et le Golfe de Saint-Tropez.

